Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Rapport annuel 1987-1988

Québec

90-00993/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08380-X
ISSN 0715-6219

© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Pagé
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Ghislain Leblond

Québec, le 3 mars 1989

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation,

Michel Pagé

Québec, le 3 mars 1989

Table des matières

Partie I
Le Ministère 9

— Historique 9

— Fonctions et pouvoirs du ministre 10

— Faits saillants de 1987-1988 11

— Sous-ministériats 12

— Direction du Ministère 15

— État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1987-1988 18

— Organigramme 28

Partie II
Les programmes 19

— Programme 1
Planification, recherche et enseignement 19

1.1 Planification et études économiques 19

1.2 Recherche en agro-alimentaire 20

1.3 Enseignement en agro-alimentaire 22

— Programme 3
Aide à la production agricole 24

3.1 Mise en valeur des productions 24

3.2 Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux 25

3.3 Santé animale 26

3.4 Administration et services régionaux 30

— Programme 5
Commercialisation des produits agro-alimentaires 33

5.1 Développement des entreprises de transformation 33

5.2 Développement des marchés 34

5.3 Contrôle de la qualité des produits et des aliments 37

— Programme 7
Gestion du territoire agricole 43

7.2 Protection du territoire 43

7.3 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes 43

— Programme 8
Gestion interne et soutien 44

8.1 Direction 44

8.2 Soutien administratif et technique 44

— Programme 10
Développement des pêches commerciales 47

10.1 Gestion des ressources, développement et administration 47

10.2 Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource 49

Partie III
Lois administrées 51

Annexe 53

— Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q. 53

— Liste des bureaux régionaux des pêches 54

Note

Les programmes 2 (Office du crédit agricole), 4 (Régie des assurances agricoles), 6 (Régie des marchés agricoles) et l'élément 1 du programme 7 (Commission de protection du territoire agricole) font l'objet de rapports distincts.

Partie I
Le Ministère

Historique

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation remonte à la création, en 1852, d'un Bureau d'agriculture. Dix ans plus tard, le nouveau ministre de l'Agriculture, François Évanturel, héritait de la responsabilité dudit Bureau. Celui-ci sera ensuite intégré au Département de l'agriculture et des travaux publics en 1869. Puis, en 1887, le Premier ministre Honoré Mercier créait le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et faisait du curé Labelle son sous-ministre.

Le Ministère a par la suite changé plusieurs fois de nom. Ce fut le cas en 1979 alors que le ministère de l'Agriculture du temps devenait le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Enfin, le 21 décembre de la même année, ce nom a été à nouveau modifié en celui de ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par suite de l'intégration du secteur des pêches.

Fonctions et pouvoirs du ministre

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a les fonctions et les pouvoirs lui permettant de concevoir et d'appliquer les politiques et les programmes relatifs à la production, à la transformation, à la distribution, à la commercialisation et à la consommation des produits agro-alimentaires au Québec.

Il peut en outre accorder une aide financière, pour les fins susmentionnées, aux sociétés agricoles, aux cercles agricoles, aux syndicats et aux sociétés coopératives ainsi qu'aux producteurs agricoles en général.

Dans le cadre de ses fonctions, le ministre possède les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'inventaire nécessaires à l'élaboration de ses politiques et programmes.

À ces fins, il est chargé de la direction et de l'administration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Faits saillants de 1987-1988

L'année 1987-1988 au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a été marquée du sceau de l'innovation et de l'action. L'agriculture du Québec n'échappe pas aux mutations structurelles en cours au plan mondial et le Ministère doit être un agent d'adaptation aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

Afin d'assumer pleinement ses responsabilités, le Ministère s'est doté d'un projet pour le secteur bio-alimentaire québécois.

Une démarche de planification stratégique a été entreprise visant à identifier les orientations à privilégier pour la période 1987-1990 ainsi que les outils de gestion aptes à les concrétiser.

Le projet bio-alimentaire comprend l'énoncé de la mission du Ministère, sa finalité. Elle est la suivante :

> « Favoriser l'adaptation de l'industrie bio-alimentaire aux opportunités et exigences actuelles et futures des marchés internes et externes, au bénéfice des intervenants socio-économiques québécois, tout en assurant la promotion des intérêts de ce secteur et en donnant aux exploitants et exploitantes agricoles accès à un régime adéquat de protection. »

Dix cibles stratégiques ont été retenues qui constituent autant d'orientations d'action, de priorités. Un plan d'action annuel identifie les projets à être réalisés pour atteindre les cibles stratégiques. Le plan d'action 1987-1988 constituait donc le premier à être réalisé. Grâce à l'implication du personnel et des partenaires du Ministère, des résultats prometteurs ont été obtenus pour le secteur bio-alimentaire québécois.

Ainsi, une réforme en profondeur des programmes d'aide aux entreprises a été effectuée afin de mettre le dynamisme de celles-ci en valeur. Les producteurs et productrices agricoles ont ainsi pu profiter d'une nouvelle version des programmes d'aide. Il en a été de même pour les entreprises de transformation et de commercialisation avec la mise en place du programme « Innovactions ».

La relance de l'industrie des courses de chevaux a nécessité plusieurs actions telles que la mise en application de la Loi 89 et la réalisation d'un plan d'action.

La conservation des ressources que sont les sols, l'eau et les érablières pose des défis nouveaux pour lesquels des solutions originales s'imposent. C'est pourquoi l'effort de recherche et de transfert technologique a été réorienté et accéléré. De plus, des interventions concertées avec les autres intervenants ont été élaborées, principalement avec le ministère de l'Environnement du Québec.

Le positionnement des produits du Québec a été valorisé au niveau québécois par une meilleure concertation avec les grandes chaînes d'alimentation et de restauration, et à l'étranger par la mise en place d'un réseau d'attachés commerciaux et l'intensification de la promotion.

Le développement de nouvelles productions a été appuyé par une approche intégrée de la production à la commercialisation.

Le Ministère a également accordé une attention particulière à la protection du consommateur en actualisant sa réglementation et en assurant une présence et une disponibilité plus grandes des services d'inspection, spécialement dans les établissements de consommation et de vente au détail.

Des efforts importants ont été consacrés à la promotion des intérêts du Québec tant à l'échelle nationale qu'internationale. La question de l'équité des interventions fédérales a fait l'objet de nombreuses représentations. De plus, les positions québécoises en ce qui concerne les négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis et multilatérales dans le cadre du G.A.T.T. ont été défendues avec vigueur dans les différentes instances.

Enfin, la concertation avec les partenaires est devenue un leitmotiv, une partie intégrante de la nouvelle façon de faire au Ministère.

La réalisation du projet bio-alimentaire a été facilitée par la mise en place d'une nouvelle philosophie de gestion axée sur la valorisation de l'action, la participation, la responsabilité et la communication.

Le projet bio-alimentaire et la philosophie de gestion constituent les deux éléments majeurs de la démarche amorcée au Ministère visant à dynamiser son action et à maximiser son impact.

Le Conseil de direction

Sous-ministériats

Direction générale de l'économie

La Direction générale de l'économie s'est consacrée à défendre vigoureusement les intérêts du secteur bio-alimentaire québécois dans le dossier de l'accord Canada/États-Unis sur le libre-échange. Cette Direction a notamment procédé à l'analyse des opportunités offertes par le projet d'accord par rapport à chacun des sous-secteurs. Elle a en outre participé au processus d'analyse et d'identification des mesures d'adaptation.

La Direction générale de l'économie s'est également chargée de la préparation des dossiers en vue de la conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'Agriculture. Les ministres ont à cette occasion adopté unanimement une déclaration de politique sur la stabilisation tripartite des prix agricoles pour les viandes rouges. Cette déclaration affirme notamment que les primes et les compensations seront les mêmes pour un produit donné; que toutes les formes d'aide seront traitées de façon identique; que les programmes complémentaires seront appliqués dans le respect des règles de fonctionnement et des engagements internationaux du Canada.

Les ministres de l'Agriculture ont également discuté de l'opportunité de poursuivre, pour une seconde année, l'aide spéciale offerte aux céréaliculteurs. Ce programme, qui leur offre une compensation à la chute des prix, a permis au Québec de retirer du gouvernement fédéral des paiements totalisant 33,5 millions $.

Enfin, la Direction générale de l'économie a poursuivi ses travaux courants, entre autres ceux portant sur la tenue d'enquêtes nécessaires à l'établissement des coûts de production.

Sous-ministériat des services à la gestion

Afin de supporter encore davantage les efforts d'amélioration de performance des diverses unités administratives du Ministère, l'équipe du Sous-ministériat des services à la gestion a réalisé une série de mesures fort importantes.

Pour faciliter la prise de décision, l'équipe:

— a élaboré un processus de planification ministérielle qui, dans le cadre des cibles stratégiques, intègre à la fois la planification budgétaire et la planification opérationnelle;

— a préparé un guide sur la planification stratégique et opérationnelle au Ministère;

— a préparé des outils de support en vue de la préparation de cadres d'évaluation des divers programmes du Ministère;

— a produit des rapports d'évaluation sur deux grands programmes ministériels: l'encadrement technico-économique et le soutien à la production de pommes de terre de semence.

Pour accroître la productivité des ressources, l'équipe:

— a préparé un cadre de gestion de développement des ressources humaines;

— a réalisé un programme de développement du personnel d'encadrement axé principalement sur l'acquisition d'habiletés de gestion;

— a réalisé une étude de démarrage en vue de la préparation d'un plan directeur en informatique;

— a effectué la mise en opération du système informatique S.I.N.P.A.C. (il s'agit d'un système de gestion informatisé de tous les programmes de subventions aux agriculteurs et agricultrices);

— a élaboré et appliqué un nouveau mode de préparation des budgets par activité;

— a révisé les plans de délégation des pouvoirs en matière de ressources financières et de ressources humaines;

— a élaboré des modifications importantes à la Loi sur les terres publiques agricoles afin, entre autres choses, de simplifier le processus de délivrance des lettres patentes aux détenteurs de lots.

Sous-ministériat du développement industriel et commercial

L'exercice 1987-1988 s'est avéré une année déterminante pour le Sous-ministériat, celle-ci se démarquant des années antérieures par des modifications substantielles.

La structure organisationnelle de la Direction de la commercialisation a été modifiée de façon à redéfinir son action en fonction de la vision « marketing » inhérente à la nouvelle mission du Ministère. Résultat: la concertation avec les grandes chaînes d'alimentation et de restauration s'en trouve grandement facilitée, ce qui influence de façon bénéfique le positionnement des produits du Québec. L'information sur les marchés et l'aide aux entreprises ont également été repositionnées dans le sens des nouvelles orientations du Ministère.

Au chapitre du développement des marchés extérieurs, une équipe de spécialistes du marketing international a été mise sur pied et complétée par un réseau d'attachés commerciaux en poste à New York, Boston, Chicago, Toronto, Tokyo, Caracas et Londres.

Par ailleurs, l'aide financière aux entreprises a été refaçonnée du tout au tout. Les divers programmes ou mesures ont été revus et réorientés en fonction d'une nouvelle stratégie connue sous le nom de *Innovactions*. Cette stratégie intègre la production, la transformation, la commercialisation et l'exportation afin de faire en sorte que nos programmes d'aide produisent les résultats escomptés.

Enfin, le programme de distribution de lait gratuit dans les écoles primaires a été reconduit avec certaines modifications. En effet, le M.A.P.A.Q. a conclu une entente avec les entreprises laitières du secteur privé et du secteur coopératif assurant l'approvisionnement du lait pour les trois prochaines années, à un prix déterminé.

Sous-ministériat de la qualité des aliments et de la santé animale

En 1987-1988, une nouvelle approche visant la responsabilisation des intervenants s'est traduite par la mise sur pied, en étroite concertation avec l'industrie, d'un programme volontaire de contrôle de la qualité dans la transformation des produits de la mer.

Différents programmes de surveillance ont aussi été réalisés pour une protection accrue des consommateurs. Les résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais, la présence d'antibiotiques dans le lait, la contamination du fromage par les bactéries pathogènes, l'innocuité des oeufs liquides et des viandes sont quelques-uns de la centaine de projets analytiques réalisés.

Des efforts ont également été consacrés à la mise au point de nouvelles techniques ainsi qu'à l'automatisation des procédés analytiques visant à l'amélioration des produits bio-alimentaires québécois.

Outre l'adoption d'un règlement sur la salubrité des produits laitiers, une nouvelle entente de trois ans a été conclue relativement à l'application du programme d'amélioration de la santé animale au Québec.

Enfin, le règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux est entré en vigueur en septembre 1987. Ce règlement a normalisé la préparation, la vente ou la fourniture des produits nécessaires à l'élevage.

Sous-ministériat de la production et des affaires régionales

L'application des programmes d'aide à la production, entrés en vigueur le 1er avril 1987, a largement fait appel aux connaissances des professionnels oeuvrant dans le champ. Ce rôle conseil a permis d'accentuer la gestion technico-économique des entreprises agricoles, si nécessaire pour mieux guider les investissements.

Par ailleurs, depuis juin 1987, un réseau informatique (S.I.N.P.A.C.), reliant les 12 bureaux régionaux et les 76 bureaux locaux de renseignements agricoles aux services centraux du Ministère, permet la saisie et le traitement de la fiche d'information générale des producteurs agricoles ainsi que des programmes d'aide à la production.

D'autre part, un minimum de 125 rencontres d'information ont été organisées à l'intention des agriculteurs sur les techniques de conservation des sols et de l'eau. Quatre-vingts séances de calibration de machinerie ont aussi été tenues sur l'utilisation rationnelle des pesticides, des fertilisants et des fumiers. La Direction de la gestion et de la conservation des ressources a, pour sa part, rédigé un guide pratique des mesures à privilégier pour la conservation des sols. Enfin, une enquête sur les pratiques agricoles et la dégradation des sols au Québec a été finalisée.

Les bureaux régionaux et locaux ont, quant à eux, participé à 150 rencontres de concertation avec les divers partenaires du milieu de l'agro-alimentaire.

Sous-ministériat de la recherche, du développement technologique et de l'enseignement

De nombreuses actions significatives ont été menées en 1987-1988 par ce sous-ministériat. Entre autres, mentionnons la mise en oeuvre des divers programmes de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire. Par cette entente, 35 millions $ seront investis par les deux paliers de gouvernement de 1987 à 1990 en recherche, en innovation technologique et en conservation des sols et de l'eau. La première phase d'un vaste inventaire des problèmes de dégradation des sols sur l'ensemble du territoire agricole québécois a d'ailleurs été entreprise dans le cadre de cette entente.

Direction du Ministère

Personnel en poste en 1987-1988

Ministre
— Michel Pagé

Directeur de cabinet
— Serge Grégoire

Ministre délégué aux Pêcheries
— Yvon Picotte

Directeur de cabinet
— Normand Bolduc

Sous-ministre
— Ghislain Leblond

Secrétaire du Ministère et directeur
du Bureau du sous-ministre
— André Gervais

Sous-ministre adjoint des services à la gestion
— André Vézina

Sous-ministre adjoint de la production et
des affaires régionales
— Guy Jacob

Sous-ministre adjoint de la planification,
de la recherche et de l'enseignement
— Gaston Grammond

Sous-ministre adjointe du développement industriel
et commercial
— Agnès Jarnuszkiewicz

Sous-ministre adjoint de la qualité des aliments
et de la santé animale
— Yvan Rouleau

Sous-ministre adjoint des pêches maritimes
— Claude Diamant

Direction générale de l'économie
— Jean-Yves Lavoie (intérim)

Direction des communications
— Nadine Girardville

Bureau de la répondante à la condition féminine
— Thérèse Beaudet

Service des enquêtes
— Gilles Paiement

Service juridique
— Paul-André Gagné

Direction de la vérification interne
— Jean Bilodeau

Direction de la comptabilité
— Jacques Mélançon

Coordonnateur aux affaires autochtones
— Gilles Drolet

Direction des approvisionnements et services
— André Bédard

Gestion et conservation des ressources
— Gary Coupland

Direction des ressources financières
— André Abgral

Direction des ressources humaines
— Gaston Gaudreau

Direction des systèmes
— André Roy

Coordination et évaluation des programmes
— Jacques Landry

Direction de la coordination scientifique
et technique
— Daniel Chez

Direction de la recherche agro-alimentaire
— Jean Hébert

Direction du développement technologique
des productions
— Gaston Grammond (intérim)

Direction de l'enseignement en agro-alimentaire
— Pascal Van Nieuwenhuyse

Coordination
— Michel Magnan

Direction de la statistique et de la conjoncture
— Normand St-Onge (intérim)

Direction de l'économie de la production
— Yves Lapierre (intérim)

Direction de l'analyse sectorielle
— Raymond Cloutier (intérim)

Direction de l'analyse des politiques
— Marc Dion (intérim)

Direction du développement industriel
— Robert Lemieux

Direction de la commercialisation
— Yves Proulx

Direction des marchés extérieurs
— Gaston Plourde

Direction de la santé animale
— Denis Sanfaçon (intérim)

Direction de la normalisation des aliments
— Émile Ducharme

Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires
— Jacques Boulanger

Direction de l'inspection des produits végétaux
— Louis Rousseau

Direction de l'inspection des produits laitiers
— Gaétan Busque

Direction de l'inspection des produits marins
— Michel Lemay

Direction de l'inspection des aliments à la consommation
— Serge Robert

Direction de l'inspection des produits carnés
— André Simard (intérim)

Direction des pêches maritimes, services administratifs
— Jules Poirier

Direction des pêches maritimes, groupe d'analyse et de coordination
— Jean-Paul Lussiaà Berdou

Direction des pêches maritimes, services aux usagers
— Jean Carbonneau

Direction des pêches maritimes, recherche scientifique et technique
— Lucien Poirier

Direction des pêches maritimes — bureaux régionaux

Gaspésie
— André Chadillon

Côte-Nord
— Danielle Hébert

Îles-de-la-Madeleine
— Réjean Richard

Québec
— Jean-Guy Demers

Bureaux régionaux du M.A.P.A.Q.

Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
— Jacques Olivier

Québec
— Jacques St-Hilaire

Beauce
— Richard Pelletier

Bois-Francs
— Raymond Laflamme

Estrie
— Léonel Bombardier

Richelieu—Saint-Hyacinthe
— Paul Sauvé

Sud-Ouest de Montréal
— Denys Vinet (intérim)

Outaouais
— Laval Tremblay (intérim)

Abitibi-Témiscamingue
— Marc Parent

Nord de Montréal
— Réal Gendron

Mauricie
— Alain Tremblay

Saguenay—Lac-Saint-Jean
— Charles-Henri Larouche

Organismes agricoles

Société québécoise d'initiatives
agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)
— Jean Guilbault

Office du crédit agricole du Québec
— Jean-Claude Simoneau (intérim)

Régie des assurances agricoles
— Michel St-Pierre

Régie des marchés agricoles
— Gilles Prégent

Commission de protection du territoire agricole
— Pierre-Luc Blain

Société de développement de l'industrie des courses
— Louis Bernard

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1987-1988

Programmes/Éléments	Budgets ('000 $)	Dépenses ('000 $)
1- Planification, recherche et enseignement		
1- Planification et études économiques	2 455,5	2 405,6
2- Recherche en agro-alimentaire	25 573,4	25 330,5
3- Enseignement en agro-alimentaire	13 528,4	13 499,4
Total	**41 557,3**	**41 235,5**
3- Aide à la production agricole		
1- Mise en valeur des productions	29 914,5	25 579,5
2- Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux	23 068,2	20 319,8
3- Santé animale	20 314,7	19 989,5
4- Administration et services régionaux	30 957,9	30 697,5
Total	**104 255,3**	**96 586,3**
5- Commercialisation des produits agro-alimentaires		
1- Développement des entreprises de transformation	6 522,4	4 879,2
2- Développement des marchés	20 606,2	20 464,7
3- Contrôle de la qualité des produits	23 043,1	22 840,9
Total	**50 171,7**	**48 184,7**
7- Gestion du territoire agricole		
2- Protection du territoire	1 702,8	1 688,0
3- Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	26 485,9	26 485,7
4- Banque de terres arables	250	—
Total	**28 438,7**	**28 173,7**
8- Gestion interne et soutien		
1- Direction	2 627,2	2 610,4
2- Soutien administratif et technique	25 721,9	25 368,8
Total	**28 349,1**	**27 979,2**
10- Développement des pêches maritimes		
1- Gestion des ressources, développement et administration	6 085,0	5 923,9
2- Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource	16 078,1	12 045,0
Total	**22 163,1**	**17 968,7**
Prêts, placements et avances	**—**	**3 024,1**
Total	**274 935,2**	**263 152,3**

Partie II
Les programmes

Programme 1
Planification, recherche et enseignement

Ce programme a pour objectifs d'orienter l'évolution de l'agriculture en fonction des besoins du milieu, de solutionner des problèmes au moyen de recherches et de former des personnes compétentes en agriculture.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
1.1 Planification, et études économiques	2 455,5	2 405,6
1.2 Recherche en agro-alimentaire	25 573,4	25 330,5
1.3 Enseignement en agro-alimentaire	13 528,4	13 499,4
Total	**41 557,3**	**41 235,5**
Effectifs du programme	**578**	

Élément 1.1
Planification et études économiques

Mandat général

La Direction générale de l'économie fournit une expertise approfondie sur l'environnement politico-économique dans lequel évoluent les secteurs de l'agro-alimentaire, des pêcheries et de l'alimentation. Cette expertise permet d'orienter à moyen et à long termes les interventions et les politiques de développement de chacun des sous-secteurs de l'industrie bio-alimentaire. Quatre unités développent et fournissent cette expertise, soit la Direction de l'économie des marchés, la Direction de l'analyse des politiques, la Direction de l'économie de la production et la Direction de la statistique et de la conjoncture.

Économie des marchés

En 1987-1988, le personnel de la Direction de l'économie des marchés a participé aux réunions du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et à celles des offices nationaux de commercialisation des oeufs, du poulet et du dindon. La Direction a également pris part aux discussions fédérales-provinciales touchant à la création d'un office national de la pomme de terre. De plus, la Direction a coordonné la production de trois mémoires portant sur le fonctionnement des plans nationaux.

Neuf monographies sectorielles ont également été réalisées. Elles portaient sur l'impact du projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis.

Enfin, de concert avec l'Union des producteurs agricoles, la Direction a participé à la mise en place d'une politique de garantie des paiements aux producteurs.

Analyse des politiques

Cette année, la Direction de l'analyse des politiques a été associée de près à la préparation des dossiers stratégiques favorisant la rentabilisation des productions, dont celles des céréales de consommation humaine, de la production ovine, de l'horticulture ornementale et de l'agriculture. Elle a aussi collaboré à la révision des programmes agricoles du Ministère.

La Direction a en outre coordonné le processus de vérification administrative du U.S. Department of Commerce concernant la révision du droit compensateur imposé par les États-Unis sur le porc vivant importé du Canada. Elle a de plus mené une étude exhaustive sur les sociétés en commandite dans le secteur agricole.

Sur le plan des ententes fédérales-provinciales, la Direction s'est chargée des dossiers portant sur l'équité des politiques fédérales, la quote-part du Québec dans les dépenses fédérales en agriculture, la stabilisation tripartite, le programme spécial canadien sur les céréales, et enfin, la mise en place des programmes fédéral et québécois pour la production de tabac.

Économie de la production

La Direction de l'économie de la production a procédé à une mise à jour des 10 modèles de coût de production servant à appliquer le programme québécois d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Elle a également élaboré six nouveaux modèles pour les productions de porcs d'engraissement, de porcelets, d'agneaux, de veaux de lait lourds, de pommes et de légumes de transformation.

Le personnel a aussi participé à plusieurs groupes de travail des conseils consultatifs du Ministère. Il a en outre poursuivi le développement de la banque de données comptables C.I.A.G.A. avec le traitement, cette année, de plus de 1 500 dossiers de producteurs.

Enfin, la Direction a produit une revue statistique des ventes de veaux et de bouvillons dans les encans spécialisés, en plus d'élaborer un guide d'établissement dans la production de soya. Elle a aussi participé à la mise en place d'un programme d'amélioration de la gestion des fumiers.

Statistique et conjoncture

La publication *Agri-Pêche* permet à la Direction de la statistique et de la conjoncture d'assurer le suivi hebdomadaire de la conjoncture économique, tandis que la préparation du document ministériel annuel concernant le secteur bio-alimentaire repose sur l'analyse des performances économiques de l'année terminée et sur la formulation des perspectives à court terme.

La Direction a également produit des documents statistiques sur le recensement agricole 1986, un profil des industries bio-alimentaires ainsi qu'un profil statistique des entreprises agricoles enregistrées au Ministère.

La Direction a mis à jour la banque de données socio-économiques du Ministère et de nombreux travaux d'intégration statistique. De plus, elle s'est occupée de la gestion du centre de références de la Direction générale.

Finalement, en plus de répondre à de nombreuses demandes d'informations statistiques, le personnel de la Direction a participé à plusieurs groupes de travail, dont ceux reliés principalement au Conseil en économie et gestion agricoles du Québec.

Élément 1.2
Recherche en agro-alimentaire

Mandat général

Les actions du Ministère en ce domaine portent sur le développement et la transmission des connaissances scientifiques et technologiques pour tout le secteur agro-alimentaire. Cette vocation s'articule autour des trois volets suivants: la Coordination scientifique et technique; la recherche scientifique et le développement technologique; et enfin, le transfert technologique.

Coordination scientifique et technique

En 1987-1988, les activités de la Coordination scientifique et technique se sont réalisées à l'intérieur des volets suivants: le support aux conseils et aux comités consultatifs du M.A.P.A.Q.; la diffusion des données; la gestion des programmes agricoles; et la coordination des activités de recherche, de développement et de transfert technologique.

La Direction de la coordination scientifique et technique a organisé et assuré le suivi de près de 475 réunions tenues par quelque 960 membres composant les Conseils et le Comité consultatif de références économiques en agriculture du Québec. Au printemps 1987, l'on mettait en place le Conseil de recherches en pêche et en agro-alimentaire du Québec par suite de la révision des statuts du Conseil des recherches et services agricoles du Québec. Puis, à l'automne, le Conseil en économie et gestion agricoles du Québec voyait le jour. Enfin, un système d'information permettant d'améliorer la gestion administrative, comptable et opérationnelle des Conseils et du Comité a été développé puis implanté.

La Direction de la coordination scientifique et technique a d'autre part édité et diffusé 210 documents représentant 5 200 pages d'information. De plus, 13 colloques réunissant 5 750 personnes ont été organisés.

En 1987-1988, 152 projets issus des universités québécoises ont fait l'objet d'attribution de subventions pour un montant total de 3 282 000 $ dans le cadre du programme d'aide à la recherche en agriculture, pêche et alimentation.

D'autre part, 17 bourses de deuxième cycle ont été accordées pour une aide totale de 133 000 $ dans le cadre du programme de bourses d'assistance à la recherche en agriculture, pêche et alimentation.

Enfin, 50 projets provenant de requérants privés ont été acceptés pour un montant total de 422 000 $ dans le cadre du programme d'aide à l'innovation technologique en agriculture.

La Direction de la coordination scientifique et technique a également coordonné et assuré le suivi de la représentativité du Québec au sein des sept comités canadiens et des 30 comités d'experts du Comité de coordination des services agricoles du Canada.

La Direction a également participé aux travaux du comité canadien chargé de l'inventaire de la recherche agricole au Canada. Elle a aussi pris part aux travaux du comité canadien chargé de définir la stratégie nationale en matière de recherche, de développement et de transfert technologique. La Direction a de plus participé aux travaux du Conseil des recherches agricoles du Canada. Enfin, elle a réalisé une enquête sur le niveau de connaissance et de satisfaction des conseillers et producteurs agricoles en regard des documents publiés et des événements organisés par les conseils de productions.

Recherche et développement technologique

Recherche en sols

Près de 30 projets de recherche furent conduits sur la connaissance, la conservation et l'utilisation optimale de la ressource sol. Les plus importants furent:

— le début de l'inventaire des problèmes de dégradation du sol agricole dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec. Six régions agricoles du Sud-Ouest du Québec ont été inventoriées. Soixante-dix-huit séries de sols couvrant 1 200 000 hectares ont été étudiées; 376 champs, choisis selon le type de sol et de culture, ont été échantillonnés pour un total de 13 400 échantillons prélevés en vue d'analyses physico-chimiques et de tests de laboratoire. Pas moins de 30 000 tests et analyses ont été réalisés;

— la poursuite des études pédologiques des comtés de Beauce et de Frontenac ainsi que du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

— la création d'une banque de données sur les sols du Québec;

— l'étude de l'influence de pratiques culturales et de modes de fertilisation sur l'évolution et la productivité des sols à long terme;

— la conduite de nombreux travaux de recherche en chimie et en fertilité des sols.

Recherche en productions végétales

Quelque 150 travaux de recherche, d'essais et de développement portant sur les productions végétales ont aussi été menés en 1987-1988. Parmi les activités et les réalisations d'importance, mentionnons:

— la poursuite des programmes de recherche visant la création de variétés de blé, de féverole et de soya bien adaptées à nos conditions climatiques;

— l'évaluation de nombreux cultivars et traitements herbicides dans diverses cultures dont les résultats ont débouché sur des recommandations aux producteurs;

— le développement de nouveaux systèmes de cultures sous abris pour prolonger les périodes de production de la fraise, des crucifères, de l'asperge et de la pomme de terre;

— la conduite de travaux visant la fabrication de sondes moléculaires non radioactives pour la détection des maladies virales et bactériennes importantes;

— l'opération d'un réseau d'observation à la ferme du comportement de divers cultivars de quatre espèces fruitières;

— la mise au point d'un outil pour planifier les interventions contre la pyrale du maïs;

— l'opération du centre de recherche acéricole de Tingwick et la réalisation sur ce site de 15 projets de recherche sur les causes, le diagnostic et la solution au dépérissement dans les érablières.

Recherche en productions animales

Dans le domaine des productions animales, les chercheurs ont notamment travaillé sur l'évaluation des croisements de poules pondeuses issues des lignées de Deschambault. La recherche a aussi porté sur le développement de méthodes améliorées de régie et d'alimentation des bovins de boucherie.

Recherche sur la conservation et la transformation des aliments

Afin d'ajouter à la valeur des produits alimentaires, le Ministère a réalisé des travaux qui ont conduit aux résultats suivants:

— mise au point, en coopération avec l'entreprise privée, d'un lait maternisé à potentiel immunologique et d'un procédé de production industrielle de biomasse, de bactéries lactiques aux propriétés particulières (bifido-bactérium);

— développement important des connaissances sur l'ultrafiltration et la coagulation en continu dans la fabrication fromagère qui a, entre autres, conduit à la mise au point d'un procédé de fabrication de fromage Havarti;

— élaboration et mise sur pied, dans le cadre d'une entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire, d'un programme de recherche de trois ans sur la conservation des aliments;

— réalisation d'une soixantaine de publications, rapports techniques et conférences;

— réalisation d'une importante étude sur les propriétés physico-chimiques et les aptitudes culinaires des oeufs séchés à froid (lyophilisation);

— création, à la demande des entreprises, de quelque 70 produits alimentaires nouveaux, de qualité industrielle.

Recherche en génie rural

Les principales actions en génie rural ont été réalisées dans les domaines des constructions rurales, du machinisme agricole, de l'hydrologie et de la normalisation. En hydrologie, les travaux ont porté, d'une part, sur le développement de logiciels pour l'aménagement des cours d'eau et la gestion de l'eau et, d'autre part, sur des études en conservation du sol et de l'eau.

Contrats de recherche et d'essais

La Direction de la recherche en agro-alimentaire administre actuellement huit contrats de recherche dont les principaux sont réalisés par l'Université Laval et par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. En 1987-1988, ces contrats représentaient des déboursés de 736,6 millions $. Entre autres contrats, l'Université Laval réalisera, au cours des trois prochaines années, une recherche sur la conservation et la transformation des aliments et la protection des cultures. De plus, sept contrats d'essais, totalisant 29 projets, ont été octroyés en 1987-1988. Axés principalement sur l'évaluation des cultivars et des pesticides, ces projets ont nécessité des déboursés de 580 288 $.

Productions végétales

Les experts ont procédé à l'analyse de 5 400 échantillons pour fins de diagnostic en protection des cultures. L'on a également publié 77 avertissements phytosanitaires destinés aux producteurs. La certification des plants de framboisiers et de fraisiers a aussi été réalisée ainsi que la production de semences de pommes de terre *Élite 1*.

Productions animales

Différents programmes ou services sont offerts aux éleveurs pour améliorer la qualité des cheptels et la régie des élevages. En 1987-1988, furent particulièrement en demande les programmes d'analyse des troupeaux laitiers (8 204 troupeaux inscrits) et des troupeaux porcins du Québec (P.A.T.L.Q. et P.A.T.P.Q.) ainsi que les programmes d'évaluation génétique des porcs, des moutons et des bovins de boucherie.

Génie rural

En génie rural, l'activité du Ministère a principalement porté cette année sur les quatre services suivants:

— l'assistance technique pour la mise sur pied de systèmes dans les productions animales et végétales;

— l'expertise des problèmes de tensions parasites;

— l'amélioration des concepts d'élevage par l'apport de techniques mieux adaptées et de nouveaux plans;

— l'expertise sur les problèmes de ventilation et de senteurs dans les bâtiments de ferme ainsi que dans les entrepôts de conservation des récoltes.

Élément 1.3
Enseignement en agro-alimentaire

Mandat général

Au chapitre de l'enseignement en agro-alimentaire, le Ministère poursuit cinq objectifs principaux:

— former des technologistes en agro-alimentaire capables d'assurer une relève agricole compétente ou un support technique adéquat au secteur agro-alimentaire québécois;

— permettre aux technologistes, producteurs agricoles et autres travailleurs du secteur agro-alimentaire de parfaire leur formation selon leurs besoins;

— coordonner les diverses activités de développement offertes à la relève agricole à travers le Québec;

— soutenir les initiatives de formation en agro-alimentaire;

— effectuer des travaux d'expérimentation et de transfert technologique en collaboration avec d'autres services du Ministère.

Instituts de technologie agro-alimentaire

Les Instituts de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière offraient, en 1987-1988, 12 programmes de formation collégiale sanctionnés par des diplômes d'études collégiales (D.E.C.). Huit cent quatre-vingt-quinze élèves y étaient inscrits. Ces instituts sont les seuls établissements scolaires du réseau collégial à offrir des programmes en technologie agro-alimentaire. Ils offrent conjointement à huit autres cégeps le programme destiné à former des exploitants agricoles (Gestion et exploitation d'entreprise agricole). Avec 75 inscriptions, les instituts reçoivent à eux seuls plus de 35 % des élèves inscrits à ce programme à travers la province. Le Ministère verse également une subvention au Collège Macdonald de l'ordre de 880 300 $ annuellement pour que ce dernier offre ce même programme en langue anglaise.

Pour soutenir le développement des cultures abritées au Québec, une formation en serriculture a été intégrée au programme d'horticulture.

Le nombre des diplômés des instituts de technologie agro-alimentaire a été de 255 en 1987. Chaque année, plus de 80 % des diplômés se trouvent un emploi dans leur spécialité.

Enseignement aux adultes

Les instituts de technologie agro-alimentaire sont reconnus comme établissements de formation professionnelle aux adultes. De juillet 1986 à juin 1987, plus de 8 200 heures de formation ont été dispensées à plus de 2 500 personnes. Pour l'année 1987-1988, le temps de formation total est évalué à plus de 10 000 heures.

Le Ministère développe aussi des activités de formation sur mesure offertes directement dans le milieu et ce, tant aux élèves de l'enseignement régulier qu'à ceux de l'éducation des adultes.

Cours par correspondance

En vertu d'un protocole d'entente conclu entre le M.A.P.A.Q. et le ministère de l'Éducation, les instituts ont reçu le mandat de rédiger les cours par correspondance en agriculture et d'assurer certains services pédagogiques aux élèves.

Quelque 15 000 personnes, dont 80 % sont des agriculteurs, des agricultrices ou des jeunes de la relève agricole, se sont inscrites à ces cours depuis cinq ans. Pour les 26 cours disponibles en 1987-1988, 2 647 inscriptions ont été enregistrées.

Relève agricole

Grâce au programme intitulé *La relève agricole*, le Ministère apporte une aide financière aux groupes de jeunes de la relève pour l'organisation d'activités spécifiques de formation. Cent quatre-vingt-dix projets, nécessitant des déboursés de l'ordre de 134 000 $, ont été mis sur pied en 1987-1988.

Transfert technologique

L'année 1987-1988 a vu les instituts réaliser plusieurs actions de transfert technologique dans les domaines des cultures abritées (utilisation de pompe à chaleur, culture à haute densité, des productions animales (insémination ovine, décalage de la ponte chez les salmonidés, logiciel pour l'alimentation des vaches de boucherie) et de l'informatique de contrôle dans les bâtiments agricoles (serre solaire).

Développement international

Sur le plan pédagogique, les instituts de technologie agro-alimentaire sont présents dans plusieurs projets de développement international, dont l'implantation d'une école moyenne d'agriculture en Haïti et la mise en place, en Algérie, d'un laboratoire de protection des végétaux pour la formation de techniciens.

Programme 3
Aide à la production agricole

Ce programme vise à améliorer le rendement des cultures et de l'élevage, à assurer une main-d'oeuvre suffisante et à diversifier la production selon les possibilités du milieu.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses
3.1 Mise en valeur des productions	29 914,5	25 579,5
3.2 Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux	23 068,2	20 319,8
3.3 Santé animale	20 314,7	19 989,5
3.4 Administration et services régionaux	30 957,9	30 697,5
Total	**104 255,3**	**96 586,3**
Effectifs du programme	**950**	

Élément 3.1
Mise en valeur des productions

Principaux programmes agricoles d'aide financière concernant la mise en valeur des productions

Productions animales	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Aménagement de bâtiments d'élevage	448	1 651,6
Amélioration de la productivité des élevages	352	545,7
Achat de femelles reproductrices de boucherie de qualité	611	328,8
Élevage de génisses de boucherie et achat de taureaux reproducteurs	1 328	1 653,3
Consolidation de la production apicole	11	18,9
Réduction volontaire de la production porcine dans le bassin de la rivière L'Assomption	6	102,4
Productions végétales		
Conservation des récoltes	674	723,8
Développement de la production du soya	41	123,4
Consolidation des cultures abritées	97	519,0
Achat d'équipements horticoles	99	292,7
Production de pommes de terre de semence	48	391,3

Productions végétales (suite)	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Production du bleuet	62	360,2
Expansion de la production d'asperges	17	41,3
Déplacement des travailleurs agricoles	95	983,7
Logement pour la main-d'œuvre agricole	21	76,2
Formation agricole		
Promotion de la formation agricole	90	169,5
Promotion de la qualité de gestion		
Syndicat de gestion agricole	45	1 028,0
Club de production agricole	70	39,6
Démonstration à la ferme	197	216,0
Programmes agricoles régionaux		
Région du Bas-Saint-Laurent	1 340	794,2
Région du Nord-Ouest québécois	373	411,2
Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	374	242,8

Élément 3.2
Amélioration foncière, assainissement des sols et conservation des eaux

Mandat général

Mise en valeur des sols agricoles

Le Service de mise en valeur des sols agricoles participe aux activités du secteur *Production et affaires régionales* du Ministère à l'intérieur d'un programme global où s'intègrent les interventions au niveau de l'équipement de base et des améliorations foncières. Cela a pour but d'assurer l'amélioration de la qualité et du potentiel du sol et de procurer aux exploitants agricoles les données nécessaires leur permettant de se doter de structures et d'équipements pertinents à la bonne marche de leur entreprise.

De façon particulière, le Service, en collaboration avec les bureaux agricoles régionaux, administre le volet « Aménagement de cours d'eau municipaux » du programme « Aide à la conservation et à l'amélioration des ressources eau et sol ».

En 1987-1988, le Ministère est intervenu sur 476 réseaux de cours d'eau municipaux pour une longueur linéaire améliorée d'environ 900 kilomètres.

Il participe en plus à la préparation et à l'instauration de normes techniques et administratives utilisées dans l'application de ce programme agricole. Il contrôle également la qualité des installations de drainage souterrain et voit à la qualification de la machinerie lourde utilisée dans l'exécution des travaux d'améliorations foncières, de drainage souterrain, de conservation et de gestion du sol.

Programme *Aide à la conservation et à l'amélioration des ressources eaux et sol*

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Travaux mécanisés	6 658	5 874,5
Drainage souterrain	2 027	6 809,9
Aménagement de cours d'eau municipaux	107	5 000,4
Conservation et gestion du sol	1 219	610,4
Conservation sol et eau Canada-Québec	5	54,6
Divers		65,6

Le Ministère contribue par le biais de ce programme à l'implantation d'infrastructures pour le contrôle des eaux. Il contribue également à l'exécution de travaux favorables à la conservation et à la mise en valeur des terres agricoles du Québec. Cette année, un montant global de 18 415 400 $ a été dépensé en vertu de ce programme comprenant quatre volets.

Élément 3.3
Santé animale

Mandat général

La Direction de la santé animale a pour mandat d'assurer la protection et la promotion de la santé des animaux en élaborant et appliquant les lois, règlements et programmes permettant d'améliorer la qualité sanitaire du cheptel et des produits animaux québécois. Ses autres responsabilités consistent à développer la production chevaline et à exécuter des analyses spécialisées ainsi que des autopsies dans les laboratoires de pathologie animale.

En 1987-1988, les principales réalisations de la Direction ont consisté à:

— introduire un programme de désinfection du matériel apicole contaminé et des mesures réglementaires touchant la vente, la préparation et la fourniture de prémélanges et d'aliments médicamenteux;

— accroître de 30 % le volet préventif du programme d'amélioration de la santé animale au Québec (A.S.A.Q.) par rapport à l'an dernier;

— mettre en oeuvre neuf programmes de transfert et 11 programmes de fonctionnement;

— consolider le réseau des laboratoires de pathologie animale par la formation de deux histopathologistes, l'octroi de deux contrats de service à l'Institut Armand-Frappier et à la Faculté de médecine vétérinaire et la mise en marche du projet d'implantation de l'informatique.

Programmes de transfert

Programme	Mesure	Nombre	('000 $)
Aide à l'industrie des courses attelées	3 180	1	13 100,0
Aide aux associations et aux éleveurs de chevaux de race	3 193	39	91,2
Amélioration de la santé animale au Québec		400	11 038,0
Amélioration de l'état sanitaire des ruchers	3 323	95	53,9
Promotion de l'insémination artificielle	3 312	91	1 594,0
Indemnisation pour les pertes de bovins, d'ovins et de caprins	3 326	6	52,1
Contrôle de la plasmocytose virale du vison	3 329	14	206,0
Certification sanitaire des exploitations piscicoles productrices d'oeufs et d'alevins	3 332	2	18,2
Divers		2	4,0
Total		**650**	**26 157,0**

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (A.S.A.Q.)

	1986-1987	1987-1988
Coût au Ministère	10 834 300 $	11 037 974 $
Nombre de réclamations	462 833	475 490
Nombre de vétérinaires participants	405	421

Programmes de fonctionnement

Programmes vétérinaires de santé porcine

Huit médecins vétérinaires, conseillers en santé porcine, ont effectué 742 visites chez des producteurs de porcs de race et d'hybrideurs, dans le but de rentabiliser au maximum ces exploitations par une gestion sanitaire adéquate. En mars 1988, la répartition des éleveurs par programme s'établissait comme suit: programme de base: 96; programme élite: 12; programme assaini: 2.

Aide technique aux Inuit pour la protection des chiens contre la rage

Trente visites ont été effectuées dans les différentes communautés Inuit situées au nord du 55e parallèle. Un total de 446 chiens ont été vaccinés dans 12 villages.

Programme de gestion sanitaire des verrats en stations d'épreuves

Une visite est effectuée chaque mois à la station d'épreuves de Saint-Cyrille-de-Wendover. En 1987, 872 verrats ont été testés. Des prélèvements sanguins et des examens vétérinaires ont été effectués sur chacun d'eux.

Programme de gestion sanitaire et d'évaluation de la capacité reproductrice des taureaux de boucherie en stations d'épreuves

Vingt-huit visites ont été faites pour l'application du programme dans l'ensemble des stations d'épreuves en opération.

Programme de gestion sanitaire pour les ovins testés en stations d'épreuves

Vingt béliers provenant de six producteurs ont fait l'objet d'épreuves en cours d'année. Les examens vétérinaires requis par le programme ont nécessité six visites à la station d'épreuves.

Programme d'aide à l'amélioration des conditions sanitaires lors de rassemblements d'animaux

L'application de ce programme a nécessité 126 visites. Les interventions ont été réalisées lors de 13 expositions et 30 encans spécialisés de veaux d'embouche ou de chevaux.

Programme d'aide à la production d'aliments d'origine animale de qualité

Le dépistage des résidus de sulfamidés et d'antibiotiques n'a nécessité aucune intervention à la ferme.

Programme de prévention de la mammite

L'application de ce programme a nécessité 160 visites à la ferme.

Programme de désinfection du matériel apicole contaminé

Trois inspecteurs sont intervenus auprès de 28 apiculteurs et ont procédé à la désinfection de 9 912 hausses.

Plan de gestion sanitaire

Au total, les médecins vétérinaires de la Direction de la santé animale ont réalisé 294 plans.

Laboratoires de pathologie animale

Pour l'application des différents programmes et comme soutien à l'établissement de diagnostics en rapport avec la santé animale, les sept laboratoires, en 1987-1988, ont reçu 236 123 spécimens nécessitant 601 878 déterminations.

Pour travaux de support au diagnostic ainsi que pour consultations professionnelles et techniques, des contrats de service ont été accordés à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (390 000 $) et au Centre de recherche en médecine comparée de l'Institut Armand-Frappier (500 000 $).

Pour l'année 1987, les rapports font état de 23 452 analyses sériologiques et 7 438 épreuves spécialisées réalisées au Centre précité.

Vulgarisation

Pour la vulgarisation des moyens de promotion de la santé et du bien-être des animaux de la ferme, les médecins vétérinaires du Ministère ont participé à 775 conférences et réunions ainsi qu'à deux émissions radiophoniques ou télévisées, en plus de publier 42 articles pour le bénéfice des agriculteurs.

Réglementation

En vertu du règlement relatif à la section IV.I de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, 216 permis de vente, fourniture et préparation d'un prémélange médicamenteux ou d'un aliment médicamenteux ont été émis alors que 267 permis de préparation d'un aliment médicamenteux l'ont été. Par ailleurs, les activités d'inspection ont débuté en cours d'année.

ORGANIGRAMME 1987–1988

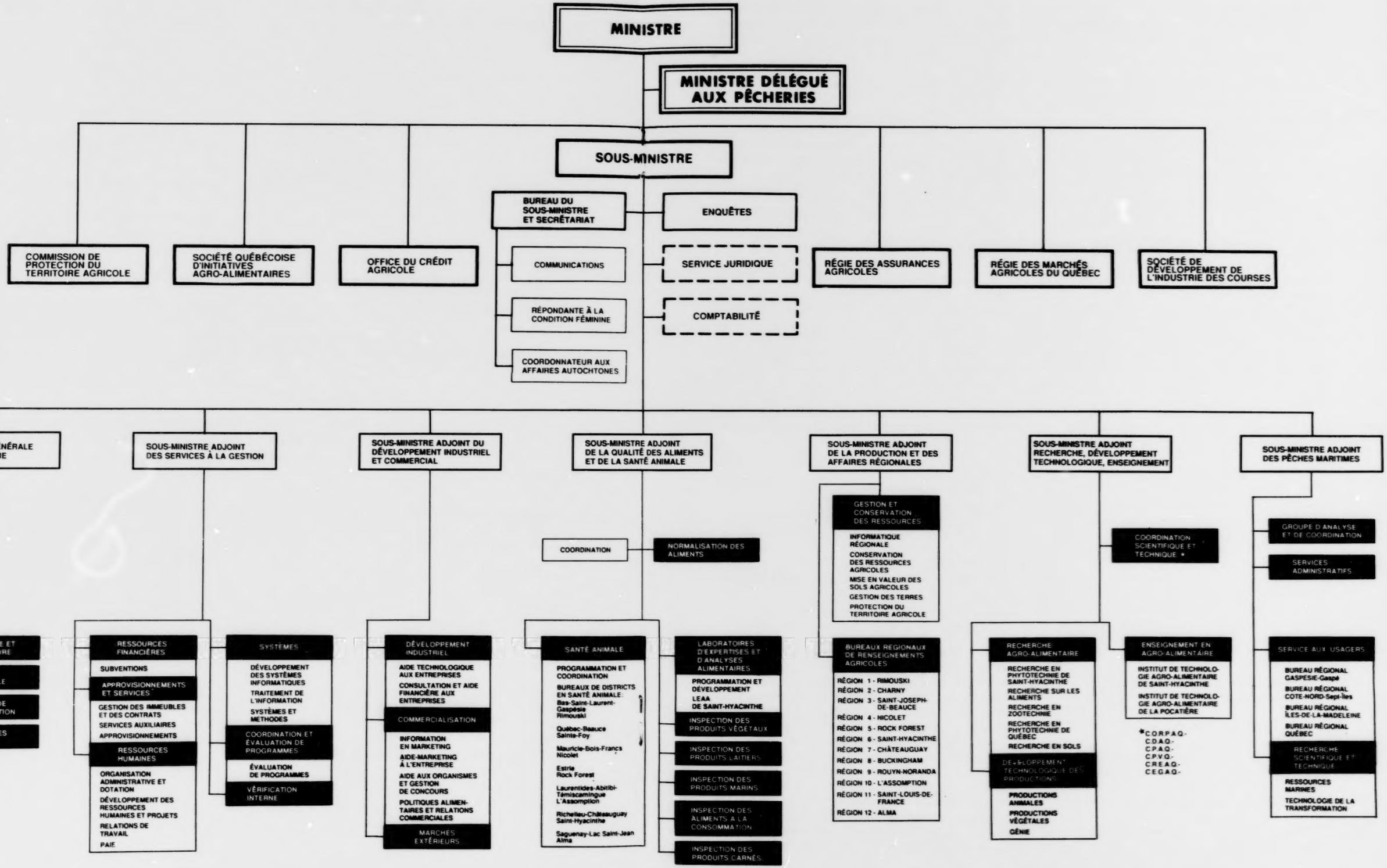

Élément 3.4
Administration et services régionaux

Mandat général

Cette unité administrative régionalisée regroupe 12 bureaux régionaux qui dirigent et coordonnent l'action de 76 bureaux de renseignements agricoles répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Quatre laboratoires, situés à Rimouski, Nicolet, Rock Forest et Alma, sont également placés sous la supervision de cette unité administrative.

Essentiellement, ces bureaux et laboratoires desservent, en première ligne, les producteurs agricoles. En plus d'un rôle-conseil dans la gestion techno-économique des entreprises, cette unité administrative se charge également de vulgariser les techniques de productivité en plus d'administrer des programmes de transfert du Ministère.

Révision des programmes agricoles

Un comité de révision a revu intégralement chacun des programmes d'aide aux productions en 1987-1988. Plusieurs précisions ainsi que quelques bonifications ont été apportées.

S.I.N.P.A.C. (Système d'information sur les programmes agricoles et la clientèle)

Le réseau informatique reliant tous les bureaux régionaux et locaux au sous-ministériat à Québec et à *Sygbec* est en opération depuis juin 1987. Ce réseau permet en premier lieu la saisie et le traitement de la fiche d'information générale des producteurs agricoles à partir du bureau local et surtout, la saisie des informations nécessaires à chaque dossier de subvention pour les programmes de transfert. Ce dernier processus informatisé permet de poster le chèque au producteur à l'intérieur de sept jours après la recommandation au paiement. De plus, les bureaux disposent d'outils micro-informatiques pour les producteurs.

Premier plan d'action du projet agro-alimentaire

Les 12 régions du Québec ont élaboré leur premier plan d'action axé sur les cibles stratégiques 1987-1990 du projet agro-alimentaire. Voici, en exemple, quelques réalisations majeures.

Rentabilisation des productions existantes

Plus de 250 activités de transfert technologique, incluant 150 démonstrations à la ferme, ont été réalisées. Près de 250 dossiers technico-économiques, relatifs à l'application de programmes agricoles accordant une subvention de plus de 10 000 $, ont été étudiés.

Établissement en agriculture

Le personnel agronomique et technique a encadré 300 jeunes dans la préparation de leur dossier d'établissement. Environ 500 dossiers de suivi ont été constitués pour autant de jeunes exploitants établis depuis moins de cinq ans.

Conservation de la ressource

Un nombre important de producteurs a pu bénéficier de 80 séances de calibration de machinerie où on leur a transmis les connaissances nécessaires à l'utilisation rationnelle des pesticides, des fertilisants et des fumiers.

Deux mille cinq cents plans de fertilisation, tenant compte de l'utilisation du fumier, ont été produits. De ce nombre, 200 portaient expressément sur l'utilisation rationnelle du lisier de porc sur diverses cultures.

D'autre part, au moins 125 rencontres d'information ont été tenues sur les techniques de conservation des sols et de l'eau.

Concertation des partenaires de l'agro-alimentaire

Les bureaux régionaux et locaux ont participé à 150 rencontres avec les divers partenaires du milieu, soit l'U.P.A. régionale et locale, les coopératives, les groupes socio-économiques, les directions régionales des ministères impliqués dans l'agriculture, etc.

Vulgarisation agricole

La diffusion des techniques et l'application des programmes agricoles auprès des exploitations ont nécessité de multiples activités de vulgarisation dans chacune des 12 régions. D'importantes interventions ont porté particulièrement sur l'augmentation du rendement et la consolidation des productions végétales et animales ainsi que sur la promotion de la gestion et de la formation de la Relève.

La diffusion des méthodes efficaces de récolte et d'entreposage des fourrages pour l'obtention d'une qualité supérieure a continué d'être une préoccupation importante des conseillers. Dans les

productions bovines, la consolidation des entreprises bovines a constitué un champ d'activité particulièrement important. Quant aux conseillers agricoles, ils ont joué un rôle particulier au niveau des plans d'établissement de la Relève, de l'encadrement technique des jeunes exploitations et dans l'élaboration de plans de développement d'entreprises.

Vulgarisation agricole

	Réunions	Auditoire	Consultations
Conservation des sols	131	6 867	12 192
Productions végétales	333	16 845	36 335
Productions animales	315	14 805	24 018
Génie agricole	154	3 984	12 645
Agro-économie	177	7 000	13 080

Laboratoires régionaux

Les quatre laboratoires régionaux offrent comme principaux services les analyses de sols et d'aliments du bétail. On y effectue également des profils métaboliques, des essais toxicologiques et l'analyse de tissus végétaux, de chaux et de sols en serre.

Opération des laboratoires régionaux pour l'exercice financier 1987-1988

	Total Biochimie	Total Aliment Bétail	Total Sols	Total Autres	Total Toutes opérations
Total des échantillons	5 519 (5 216)	49 244 (52 504)	56 679 (46 228)	4 382 (776)	115 824 (104 724)
Total des éléments analysés	25 718 (26 308)	362 214 (374 639)	387 778 (278 028)	45 186 (3 186)	820 896 (682 141)

N.B.: Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'exercice financier 1986-1987.

Gestion et conservation des ressources

La Direction des services administratifs et techniques a été réorganisée au cours de l'année pour mieux refléter son nouveau mandat. Par suite de cette réorganisation, le Centre de production de pommes de terre de semence a été rattaché au sous-ministériat de la recherche et du développement technologique. Par contre, les effectifs et le mandat de la Direction de protection du territoire agricole ont été rattachés à la nouvelle Direction de la gestion et de la conservation des ressources. L'objectif principal a été de regrouper au sein de la même direction tous les intervenants du Ministère dans l'aménagement, la conservation, la gestion et la protection des ressources territoriales agricoles.

Voici la liste des réalisations du Service de conservation des ressources agricoles pour l'exercice 1987-1988:

— participation à des groupes de travail formés par le C.O.M.P.A.D.R. concernant les normes applicables à l'agriculture le long des lacs et des cours d'eau en zone agricole;

— finalisation des ententes relatives à la mise en valeur des terres alluviales du lac Saint-Pierre;

— finalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et obtention du décret autorisant les travaux (rivière Saint-Athanase);

— participation au comité permanent de révision du *Guide d'analyse et d'aménagement des cours d'eau* et publication de la deuxième édition;

— poursuite de projets de démonstration visant l'utilisation de la télédétection à des fins d'inventaires agricoles et contribuant au développement d'outils de gestion des ressources;

— participation à des comités interministériels (M.A.P.A.Q.-M.E.N.V.I.Q.) visant à apporter des modifications au règlement sur les établissements de production animale et à élaborer des programmes d'aide financière sur la gestion des fumiers;

— conception et mise en oeuvre d'un plan d'action en conservation des sols;

— finalisation d'un guide pratique sur les mesures à prendre en conservation des sols;

— finalisation d'une enquête sur les pratiques agricoles et la dégradation des sols au Québec;

— mise en oeuvre, promotion, administration et suivi du programme d'aide à l'innovation technologique en conservation des sols et de l'eau (entente auxiliaire Canada-Québec);

— participation aux travaux de comités interministériels (M.A.P.A.Q.-M.E.N.V.I.Q.) sur la mise en place d'une législation relative aux pesticides;

— participation à un comité interministériel en vue d'obtenir une étude sur les affectations à privilégier pour la tourbière de Lanoraie.

Main-d'oeuvre agricole

Le Ministère est venu à une entente avec le gouvernement fédéral relativement à l'emploi agricole. Cette entente Canada-Québec prévoit qu'un montant de 3,5 millions $ servira principalement au transport journalier des travailleurs agricoles.

Une conférence nationale sur la main-d'oeuvre agricole, organisée par le Ministère, s'est d'ailleurs tenue à Québec à l'automne 1987. Un comité de concertation sur la main-d'oeuvre agricole a également été formé avec les intervenants suivants: U.P.A., M.M.S.R., C.E.I.C. et M.A.P.A.Q. Enfin, des propositions de mesures pour pallier la pénurie de main-d'oeuvre agricole ont été avancées, un projet pilote de regroupement d'employeurs a été lancé, une étude sur la migration des travailleurs québécois vers l'Ontario a été entreprise et enfin, une campagne d'information a été mise sur pied.

Informatique régionale

En 1987-1988, les principales interventions du Service de l'informatique régionale ont porté sur l'implantation dans 76 bureaux de renseignements agricoles du système informatisé S.I.N.P.A.C. ainsi que sur la décentralisation du programme d'enregistrement de 41 000 exploitations agricoles. La contribution du Ministère à l'amélioration de l'encadrement technico-écnomique des entreprises agricoles s'est également traduite par le développement, la mise au point et l'introduction de 20 logiciels dans 86 bureaux de directions régionales.

Programme 5
Commercialisation des produits agro-alimentaires

Ce programme vise à promouvoir le développement du secteur secondaire agro-alimentaire, à développer des marchés intérieurs et extérieurs, de même qu'à assurer des prix équitables aux producteurs ainsi que des produits de qualité aux consommateurs.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
5.1 Développement des entreprises de transformation	6 522,4	4 879,2
5.2 Développement des marchés	20 606,2	20 464,7
5.3 Contrôle de la qualité des produits	23 043,1	22 840,9
Total	**50 171,7**	**48 184,7**
Effectifs du programme	**500**	

Élément 5.1
Développement des entreprises de transformation

Mandat général

Développement industriel

Les interventions du Ministère en ce domaine permettent aux entreprises de profiter de divers services-conseils. Ceux-ci touchent à l'orientation de la production vers des marchés plus dynamiques; à l'orientation vers les principes de saine gestion financière; à l'assistance dans la préparation d'un projet; à l'appui technique pour l'application, l'acquisition ou l'adaptation d'une technologie spécifique; et à l'application de la réglementation en vigueur.

Le Ministère supporte également le développement de l'industrie en appuyant financièrement des projets d'immobilisation. Finalement, le Ministère collabore fréquemment avec d'autres intervenants gouvernementaux pour appuyer des projets d'entreprises.

Les sommes déboursées en 1987-1988 pour les programmes d'aide financière de l'élément de programme *Développement des entreprises de transformation* totalisent 3 244 600 $, soit 2 359 500 $ pour le développement industriel et 885 100 $ pour les infrastructures facilitant la commercialisation des produits horticoles.

Aide aux entreprises du secteur bio-alimentaire

L'année 1987-1988 aura vu la mise en place du programme d'aide aux entreprises du secteur bio-alimentaire. Ce programme est un des éléments moteurs d'« Innovactions », la stratégie agro-alimentaire pour le Québec dévoilée au mois d'août 1987. L'objectif principal du programme consiste à susciter, chez l'entrepreneur, l'émergence d'un comportement axé sur le développement et l'expansion de son entreprise.

Pour atteindre cet objectif, le programme dispose de quatre volets, à savoir: améliorer la gestion, aider au financement de projets d'investissement à fort impact sectoriel, aider à l'implantation d'un système de gestion de la qualité, et enfin, soutenir l'entrepreneurship.

Dans le cadre de ce programme, huit entreprises ont reçu des offres de subvention totalisant 1 659 400 $. Les projets sont en cours et les déboursés seront effectués lors du prochain exercice.

D'autre part, 546 interventions au niveau des activités-conseils ont été réalisées cette année auprès de diverses entreprises.

Durant la même période, le Ministère a émis 98 avis sectoriels destinés à des organismes gouvernementaux. Plusieurs des projets soumis à ces organismes ont également reçu un support technique. Enfin, le Ministère est aussi intervenu financièrement auprès de l'industrie en présentant, « ad hoc », certains dossiers particulièrement structurants.

Aide à la commercialisation des produits horticoles

De façon à mieux canaliser les demandes d'intervention financière pour le secteur des produits horticoles, le Ministère a fusionné les quatre pro-

grammes existants en un seul programme d'aide à la commercialisation des produits horticoles.

Ce programme comprend trois volets : l'entreposage des produits horticoles ; l'implantation des lignes de conditionnement et de calibrage qui innovent dans la mise en marché des fruits et légumes ; et l'amélioration de la conservation des fruits et légumes.

Cette année, le Ministère a versé 885 100 $ en subventions dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'aide à l'implantation d'un système de vente des animaux vivants par enchères électroniques, le Ministère a versé 201 384 $ en 1987-1988.

Enfin, depuis le mois de juin 1987, 18 projets et demandes d'aide financière ont été présentées au Service d'aide technique aux entreprises dans le cadre du volet 2B de l'entente auxiliaire sur le développement agro-alimentaire signée avec le gouvernement du Canada. Quatre projets ont reçu des offres de subvention pour un montant total de 377 083 $.

Élément 5.2
Développement des marchés

Mandat général

Commercialisation

Le Ministère investit des efforts considérables en vue d'accroître le développement des produits bio-alimentaires québécois et d'améliorer leur positionnement sur les marchés. Cette approche « commercialisation » est d'ailleurs confirmée par la récente restructuration et la réorganisation des services et programmes du Ministère.

Le système d'écoute et d'analyse dont il s'est doté permettra au Ministère de suivre et de prévoir l'évolution et les tendances du marché. L'information stratégique qui en sera tirée appuiera principalement le processus de détermination des priorités et des politiques ministérielles.

Le Ministère assume également un rôle de conseiller technique auprès des entreprises.

D'autre part, l'action du Ministère auprès du consommateur emprunte diverses formes, entre autres celle des conseils en nutrition et des activités de sensibilisation à une saine alimentation via les produits bio-alimentaires québécois. De façon à bien cibler sa clientèle, le Ministère s'appuie sur des études de marché, des enquêtes et des analyses spécifiques.

Grâce à l'aide financière et aux appuis techniques qu'il accorde aux entreprises et aux regroupements, le Ministère contribue au bon déroulement de campagnes publicitaires faisant la promotion de produits agro-alimentaires québécois.

Aide financière

Les sommes déboursées dans le cadre des programmes relatifs au *Développement des marchés* totalisent plus de 15,8 millions $.

De ce montant, une somme d'environ 1 043 600 $ a été attribuée aux requérants par le biais de deux programmes, soit le programme de développement de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires (1 009 900 $), lequel est inclus dans le volet *commercialisation* de la stratégie agro-alimentaire « Innovactions », et le programme d'aide à la promotion des produits laitiers caprins (33 700 $).

Le programme d'aide à la commercialisation des veaux et bouvillons d'engraissement a encore permis cette année le versement de subventions de près de 35 000 $.

D'autres programmes, également administrés par la Direction de la commercialisation, ont servi d'outils de développement au Ministère qui a ainsi pu appuyer les sociétés d'agriculture et les associations d'éleveurs de race pure dans la tenue de différentes activités ou encore dans la réalisation de certains projets d'immobilisation. La participation du Ministère à de tels projets a atteint 2 228 456 $.

Le Ministère a procédé à l'évaluation de tout le réseau des expositions agricoles et du programme d'aide afin d'adapter les interventions gouvernementales aux besoins actuels et de maximiser l'impact de ces événements auprès de la clientèle concernée.

Afin de faciliter la participation d'entreprises québécoises à des activités d'information ou de promotion sur la scène internationale (expositions, colloques, congrès), le Ministère a accordé une aide financière totalisant 67 000 $.

Encore cette année, le programme de distribution de lait gratuit dans les écoles primaires du Québec a contribué au développement de saines habitudes alimentaires chez les jeunes Québécois.

Ainsi, environ 640 000 élèves ont pu recevoir quotidiennement une ration de lait pendant 130 jours de classe. Ce programme a entraîné des déboursés de l'ordre de 12,3 millions $.

Suite à une entente avec les laiteries coopératives ou privées participantes, le Ministère a assuré le maintien du « Programme lait-école » jusqu'au mois de mai 1990.

Activités de promotion

Le Ministère vise à maximiser les échanges commerciaux en favorisant la tenue d'activités promotionnelles. Au Québec, ses principales réalisations sur ce plan au cours de l'exercice financier 1987-1988 ont été:

— la tenue des concours qui font la promotion de l'excellence, que ce soit en horticulture ornementale avec le concours *Villes, villages et campagnes fleuris*, dans l'industrie laitière avec le *Lys d'Or*, en agriculture avec *l'Ordre du mérite agricole*, en artisanat avec le concours *Artisanat textile* et en restauration avec *l'Ordre du mérite de la restauration*;

— la participation à des salons et expositions. Le Ministère s'est impliqué dans diverses manifestations tenues lors de la Semaine internationale de l'agriculture et de l'alimentation 1987, de l'Exposition provinciale de Québec, de Rendez-vous 87, du Salon *Rest Hôte* et du Super Salon de l'alimentation.

Principaux programmes d'aide financière

Développement des marchés 1987-1988		
	Nombre de bénéficiaires	Participation du Ministère ('000 $)
Aide aux expositions agricoles	36	423,7
Aide aux activités agricoles des sociétés	67	396,6
Aide aux immobilisations des expositions agricoles	10	682,4
Subventions statutaires aux sociétés d'agriculture en vertu de la loi sur ces sociétés	59	51,2
Subventions aux fédérations et aux Cercles de Fermières du Québec	27	55,9
Subventions à des associations ou groupements agricoles divers	12	56,2
Aide au transport d'animaux à l'Exposition royale de Toronto	39	46,4
Aide aux associations d'éleveurs de race pure	17	245,0
Concours d'amélioration des produits laitiers (Lys d'Or)	9	24,0
Concours du mérite agricole	10	7,3
Aide à la commercialisation des veaux et bouvillons d'engraissement du Québec	13	35,5
Aide à la mise en marché des produits laitiers caprins	1	33,7
Commercialisation des produits horticoles	69	885,1
Programme de promotion des produits agricoles et agro-alimentaires québécois	49	1 009,9
Aide à l'implantation d'un système de vente aux enchères électroniques pour les animaux vivants	15	201,4
Total	**433**	**4 154,3**

Marchés extérieurs

En ce qui concerne la promotion sur les marchés hors Québec, soulignons la participation de producteurs et de transformateurs québécois à l'exposition Royal Agricultural Winter Fair de Toronto où, pour la première fois, la *Journée du Québec* était au programme.

Au total, 25 entreprises du Québec ont participé à quatre expositions commerciales, soit à celles de Toronto, Philadelphie et New York (deux). De plus, 60 entreprises ont pris part à 10 événements promotionnels aux États-Unis, au Mexique, au Japon et dans l'Ouest canadien.

Ces efforts ont aussi été doublés par des efforts de coopération avec l'étranger, en bonne partie lors de missions à caractère scientifique ou commercial. Un total de 25 missions québécoises se sont déplacées dans diverses régions du globe, notamment aux États-Unis, en Europe, en Afrique, en Chine et au Japon. En contrepartie, le Québec a accueilli 32 missions étrangères au cours de la même période.

Du matériel promotionnel a été produit et rendu disponible, entre autres à travers le réseau de sept attachés commerciaux mis en place récemment. Notons aussi le lancement de la brochure de prestige et du vidéo *Offrir l'excellence* qui traitent de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation québécoises. Le Ministère a également publié une série de cinq affiches sur le thème: « *Achieving Excellence* ».

Activités-conseils

Quant aux unités du sous-ministériat au développement industriel et commercial, elles ont contribué au rôle-conseil du Ministère, d'une part avec des services-conseils donnés quasi quotidiennement à l'ensemble de la clientèle et, d'autre part, avec la réalisation des activités suivantes:

— réalisation de quatre études de marché. L'une d'elles a porté sur les attitudes et les perceptions du consommateur vis-à-vis les produits de boulangerie alors que les trois autres ont été associées plus spécifiquement à des projets d'entreprises (P.M.E.);

— mise à jour du répertoire des entreprises exportatrices et préparation du document pour publication en 1988;

— lancement officiel de *Formagro 2000*, bureau de coordination de l'offre du Québec en matière de formation en agro-alimentaire;

— préparation d'un programme d'activités destiné au milieu scolaire (primaire et secondaire) et visant l'acquisition des saines habitudes alimentaires chez les jeunes, tout en les sensibilisant à la consommation des produits québécois.

Coopération avec les réseaux de distribution

Un nouveau groupe de travail, le Groupe de relations commerciales, a été mis en place en 1987-1988 dans le but spécifique de maintenir des contacts privilégiés avec ceux qui décident et influencent l'achat et la consommation des produits alimentaires québécois.

Afin de concrétiser au plus haut niveau l'intérêt du Ministère envers ses partenaires de l'industrie, des rencontres ministérielles ont été organisées avec les présidents et les vice-présidents exécutifs à l'approvisionnement des principales chaînes d'alimentation du Québec ainsi qu'avec les dirigeants des principales chaînes canadiennes de restauration rapide.

Ces diverses rencontres ont permis au Ministère d'établir un plan d'action adapté aux besoins des divers intervenants. Parmi les actions réalisées, mentionnons, pour le secteur de la distribution au détail, l'organisation d'un concours d'envergure provinciale intitulé *Le grand concours de l'alimentation*. Dans le domaine de la restauration rapide, soulignons l'obtention de nouveaux contrats de transformation et d'approvisionnement permettant une augmentation des ventes de près de 5 millions $ pour l'industrie de la volaille et de 1 million $ pour les producteurs maraîchers québécois.

Bureau de la répondante à la condition féminine

Le Bureau de la répondante à la condition féminine (B.R.C.F.) a contribué à la mise sur pied de la Fédération des agricultrices du Québec qui compte environ 1 500 membres et 13 syndicats régionaux. De plus, 60 agricultrices ont suivi le programme « Formation de leaders ». En 1987-1988, la Fédération des agricultrices du Québec a bénéficié de subventions de 125 000 $.

Un colloque, regroupant environ 300 personnes, dont 200 agricultrices, s'est tenu à l'Université Laval en novembre 1987, sur le thème: *Changer l'agriculture ou s'intégrer*. Cet événement fut orga-

nisé par le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles de l'Université Laval en collaboration avec le B.R.C.F. et d'autres organismes.

Pour informer les agricultures de leurs droits et favoriser leur accès à la propriété, les six premières brochures du *Guide d'établissement et de gestion* ont été diffusées. La septième brochure est en voie de réalisation. Des outils d'animation, sur les thèmes abordés dans le Guide, ont également été produits ou diffusés sous forme de guides ou de vidéos.

Pour clarifier les impacts fiscaux du partage d'actifs entre conjoints, le B.R.C.F. a participé aux réunions du Comité fiscalité du Secrétariat à la condition féminine qui fera des recommandations au ministère des Finances et au ministère du Revenu.

Pour informer les agricultrices et favoriser leur accès à la propriété, le B.R.C.F. a participé, sous le thème: *Évaluez vos habiletés de gestionnaire*, à Expo-Québec, au Salon international de l'agriculture et de l'alimentation (Montréal) ainsi qu'aux expositions régionales dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Beauce. Le dépliant *Agricultrice gestionnaire, une réalité d'aujourd'hui* y a été diffusé.

Une tournée provinciale a été effectuée en 1987 dans le but de favoriser le perfectionnement professionnel des agricultrices ainsi que la concertation entre les intervenants. Le B.R.C.F. a de plus participé à la rédaction et à la diffusion d'un document d'orientation publié par l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe et intitulé *La formation professionnelle des agricultrices*. Le Bureau a aussi collaboré avec la Direction de l'enseignement en agro-alimentaire pour le traitement du volet *Condition féminine* dans quelques dossiers de formation ou de relève.

D'autre part, le comité de formation du Bureau s'est réuni à quatre reprises en 1987-1988 dans le but d'orienter les actions en matière de formation professionnelle des agricultrices.

Enfin, deux rencontres ont eu lieu avec les répondants régionaux dans le but de bonifier les services du Ministère auprès des agricultrices et de consolider le réseau assurant en région la présence du B.R.C.F. De plus, ce dernier a été invité à participer à trois rencontres d'information pour le personnel des bureaux locaux et régionaux sur le thème du plan d'action en matière de condition féminine.

Élément 5.3
Contrôle de la qualité des produits et des aliments

Mandat général

Le grand mandat du Ministère est celui de protéger le consommateur en regard de la salubrité et de l'innocuité des aliments tout en favorisant le développement harmonieux de l'industrie agro-alimentaire. Ces moyens reposent en partie sur les mesures légales et réglementaires qui déterminent les modalités d'intervention du Ministère.

De plus, en termes de ressources humaines, le Ministère dispose de 406 postes permanents affectés principalement aux activités d'inspection proprement dites, mais aussi aux activités suivantes: le travail analytique réalisé en laboratoire; le contrôle des toxi-infections; le cheminement des plaintes; la normalisation des aliments et des unités de production, de transformation, de transport et de distribution; la contribution au développement technologique et scientifique et, évidemment, la gestion optimale des ressources.

Normalisation des aliments

Section de contrôle et application

Étiquetage

En 1987-1988, la Direction de la normalisation a reçu 1 820 étiquettes dont 780 relatives à de nouveaux projets. Près de 40 % étaient soumises à une approbation obligatoire (produits laitiers, leurs succédanés, et les viandes portant la reproduction d'une estampille); 60 % représentaient des demandes de révision volontaires. Les étiquettes provenaient de 186 entreprises et près de la moitié faisaient appel aux services de la Direction pour la première fois.

Permis et enregistrements

Quatre cent trente-deux permis furent délivrés, soit 74 permis d'établissements de préparation de produits marins, 23 permis d'abattoirs, neuf permis de charcuterie de gros avec estampille, 214 permis de charcuterie de gros sans estampille, 50 permis d'ateliers d'équarrissage, 53 permis de récupération de viandes impropres à la consommation humaine et neuf permis de vente aux enchères d'animaux vivants. L'enregistrement de 218 établissements de mise en marché fut aussi effectué.

Plans et devis

La Section a approuvé ou révisé des plans et devis en vue de la normalisation de 52 établissements de préparation de viandes propres à la consommation humaine, 26 établissements de préparation de produits marins et neuf établissements de viandes impropres à la consommation humaine. De plus, 39 plans et devis ont été approuvés en fonction de la construction de cales à bateaux ainsi que 22 plans et devis approuvés en fonction d'établissements de vente aux enchères d'animaux vivants. Vingt-et-une attestations de conformité pour les cales à poissons et leurs revêtements furent délivrées.

Procédures légales

Par ailleurs, 285 mises en demeure furent adressées et 120 poursuites furent recommandées. Sur celles-ci et sur celles en suspens l'année précédente, 50 ont fait l'objet de condamnations donnant lieu à des amendes totalisant 26 300 $, cinq ont donné lieu à des acquittements basés sur l'appréciation de la preuve par la Cour, trois ont été retirées et 98 poursuites pénales sont encore en instance devant les tribunaux.

Section de la normalisation

— Prépublication du règlement modifiant le Règlement sur les aliments (produits marins) (R.R.Q., c. P-29, r. 1).

— Adoption de la modification de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (projet de loi 134).

— Adoption du règlement modifiant le Règlement sur les normes microbiologiques des produits laitiers — Décret 441-87 du 25 mars 1987, publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 15 avril 1987.

— Adoption du règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers — Décret 691-87, publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 27 mai 1987.

— Adoption du règlement modifiant le Règlement sur les succédanés de produits laitiers — Décret 1272-87 du 19 août 1987, publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 2 septembre 1987.

— Adoption de la loi modifiant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (projet de loi 133 — chapitre 61), adoptée et sanctionnée le 23 juin 1987.

— Adoption du Règlement sur la salubrité des produits laitiers — Décret 183-88 du 10 février 1988, publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 24 février 1988.

— Établissement d'un état de situation des problèmes dans le secteur des emballages modernes et proposition de solutions adaptées aux besoins. (Rapport synthèse interne préliminaire déposé.) (Plats cuisinés et emballage sous vide.)

— Élaboration de la première partie d'un guide sur l'étiquetage des aliments répondant aux besoins des industriels et des directions d'inspection en vue d'améliorer nos services. (Introduction, dispositions générales et section sur les produits laitiers et leurs succédanés.)

— Adoption le 3 juin 1987 d'un règlement modifiant le Règlement sur les aliments (R.R.Q., 1981, c. P-29, r. 1) interdisant, dans le miel, la présence de résidus de sulfathiazole, de ses sels ou de ses dérivés.

— Mise en place d'un mécanisme de consultation des divers intervenants oeuvrant dans les produits végétaux.

— Préparation de mémoires sur l'évolution de la normalisation des établissements de préparation de produits marins opérant sans permis et l'engagement d'un chargé de projet pour favoriser la coordination des intervenants du milieu et la prise de décision par les autorités.

— Élaboration d'un plan d'action en collaboration avec la Direction de l'inspection des produits carnés en vue d'appliquer le Règlement sur la vente aux enchères d'animaux vivants dans les différents établissements.

— Participation à la consultation des différents intervenants du réseau de commercialisation des viandes en vue d'actualiser la réglementation du secteur.

Inspection des produits carnés

Viandes propres à la consommation humaine

L'inspection permanente a été assurée dans 18 abattoirs détenant un permis d'exploitation dont les viandes portent le sceau « Approuvé Québec ».

Ainsi, 11 976 boeufs, 9 475 veaux, 21 868 porcs, 5 552 ovins, 339 caprins, 592 155 volailles et 143 544 lapins ont été abattus sous surveillance. De plus, pour différentes raisons, 110 320 kg de viande ont été confisqués. L'inspection permanente a également été effectuée dans quatre charcuteries détenant un permis avec estampille. Ces charcuteries ont transformé 781 379 kg de produits de viandes et 615 kg ont été confisqués.

Une inspection régulière, basée sur une évaluation du degré de risque, a été effectuée dans 202 charcuteries de gros sans estampille (environ 5 516 visites) et cinq abattoirs sous permis A-4 (faisans, perdrix, pintades, cailles) pour un total de 129 visites. Par ailleurs, 151 abattoirs exemptés de permis ont été visités bimensuellement par un inspecteur (2 556 visites). Ces établissements ont abattu environ 22 007 bovins, 5 358 veaux, 14 143 porcs, 6 050 ovins, 2 462 caprins, 787 340 volailles et 10 540 lapins.

Enfin, d'autres établissements, tels que 212 découpes à forfait, 152 distributeurs-transporteurs et entrepôts publics et 54 boucheries ont fait l'objet de 770, 642, 66 et 492 visites d'inspection respectivement.

Viandes impropres à la consommation humaine

La Direction de l'inspection des produits carnés a assuré l'inspection permanente dans 12 ateliers d'équarrissage détenant un permis de désossement ou de préparation générale pour fins de transformation en nourriture animale.

Des activités d'inspection régulières ont été réalisées également dans d'autres types d'établissements tels que 55 récupérateurs d'animaux (761 visites), 160 visionnières et renardières (236 visites), 11 fondoirs et relais, en plus de diverses enquêtes (163 visites) à la suite de plaintes.

Les établissements de récupération ont recueilli environ 19 940 bovins, 48 000 veaux, 1 433 chevaux, 196 443 porcs, 4 737 autres animaux morts et plus de 1 549 048 kg de chair de porc, 2 046 328 kg de chair de volaille et 714 199 kg de chair d'autres espèces. Ces viandes impropres à la consommation humaine ont été éliminées du circuit des viandes propres à la consommation humaine.

Vente aux enchères d'animaux vivants

Au cours de l'année, neuf encans ont obtenu leur permis d'exploitation. Ainsi, l'inspection des animaux avant la vente aux enchères a été instaurée par suite de délivrance de permis.

Inspection des produits laitiers

Inspection des fermes laitières

D'avril à décembre 1987, la Direction de l'inspection des produits laitiers a procédé à 8 323 inspections de fermes. À ce nombre s'ajoutent près de 3 500 visites pour des suivis, prélèvements et enquêtes diverses.

Qualité du lait cru

Une fois par mois, entre avril et décembre 1987, un échantillon de lait de chaque producteur a été prélevé pour en évaluer la qualité en fonction de divers paramètres. Environ 80 000 échantillons de lait destiné au secteur du lait de consommation ont généré près de 302 000 déterminations diverses. Pour la même période, environ 62 000 échantillons de lait destiné au secteur du lait de transformation ont subi environ 170 000 déterminations diverses.

Par ailleurs, une enquête sur la saveur du lait a été réalisée sur 1 000 échantillons prélevés à la ferme. D'autre part, afin d'éviter que du lait altéré aux antibiotiques ne soit commercialisé, la fréquence de détection des antibiotiques dans le lait a été accrue et un mode de réaction rapide a été implanté.

Enfin, dans le cadre d'un nouveau programme d'analyse, 143 725 échantillons de lait de producteurs ont été analysés entre avril et décembre 1987 pour leur teneur en matière grasse.

Inspection du transport du lait cru

La Direction a procédé à près de 1 000 inspections de quelque 550 camions-citernes servant au transport du lait de la ferme aux usines laitières. La qualité du lait transporté par ces camions a aussi fait l'objet d'une enquête. Celle-ci s'est déroulée entre les mois d'avril et décembre 1987 et a porté sur 800 échantillons. Enfin, la teneur en matière grasse du lait de 52 136 citernes a aussi été déterminée pour fins de paiement du lait par les entreprises à la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Inspection des usines de transformation du lait

La Direction a procédé à deux types de vérifications, soit les inspections en profondeur et de suivi des usines, et la surveillance des produits pour leur microbiologie et leur composition. Dans le cadre de

ces deux activités, 2 675 visites d'usines ont été effectuées et plus de 8 500 échantillons prélevés ont fait l'objet d'environ 34 000 déterminations diverses.

Livraison des produits laitiers

Entre avril et décembre 1987, les inspecteurs de la Direction ont effectué plus de 1 337 visites axées sur l'évaluation des conditions de salubrité dans la livraison du lait à domicile.

Inspection des succédanés

La Direction a procédé à l'inspection en profondeur et à l'inspection de suivi des usines de succédanés de produits laitiers. En particulier, la margarine a fait l'objet de prélèvements et d'analyses diverses. À compter du mois d'octobre 1987, on a procédé au suivi intensif des fabricants et des distributeurs de margarine afin de s'assurer de l'application des exigences relatives à la coloration de ce produit.

Inspection des oeufs transformés

Dans le secteur des oeufs transformés, plus de 300 visites d'inspection ont été réalisées auprès des producteurs, producteurs classeurs et distributeurs tandis que 153 échantillons ont été prélevés et analysés.

Autres activités

La Direction a reçu et traité 213 plaintes relatives au secteur laitier. Elle a émis 2 669 avis de non-conformité pour raisons diverses. De plus, 588 procès-verbaux ont été rédigés. Elle a également obtenu la production de 239 mises en demeure en plus de recommander 56 poursuites à la Régie des marchés agricoles du Québec. Par ailleurs, la Direction a participé aux équipes multidisciplinaires affectées au contrôle du transport routier.

Inspection des produits marins

Triage

Environ 75 inspecteurs de la Direction de l'inspection des produits marins ont procédé à l'activité triage dans 65 usines, ce qui a donné lieu à la production de 24 426 rapports. Le travail des inspecteurs a porté sur 57 473 t de poissons, 419 t de homard, 8 345 t de crabes, 8 144 t de crevettes et 1 343 t de mollusques, pour un total de 75 724 t de produits de toutes catégories, soit 94,1 % du produit entré dans les usines pour fins de transformation.

Inspection

La Direction a procédé à l'inspection régulière de 217 établissements qui font la préparation de produits marins pour fins de vente en gros.

Les interventions se sont traduites par 2 295 visites entre avril et décembre 1987, la rédaction de 1 530 rapports écrits, de 420 procès-verbaux de constatation, de 94 procès-verbaux de saisie et de 40 procès-verbaux de confiscation, l'émission de 101 mises en demeure, 16 poursuites devant les tribunaux et la confiscation de 35 556 kg de produits trouvés impropres à la consommation humaine.

On a aussi effectué la vérification des cales de 14 bateaux afin de s'assurer de la conformité de la construction en regard des normes du programme d'aide financière à la construction de bateaux de moins de 10,6 m (35 pi).

Coordination des activités avec le gouvernement fédéral

Les représentants du Ministère ont poursuivi les discussions avec les représentants du ministère fédéral des Pêches et Océans en vue de finaliser une entente d'harmonisation portant sur les activités d'inspection.

Contrôle de la qualité

Un comité composé de représentants du M.A.P.A.Q. et de l'industrie de la pêche a préparé un programme-cadre ainsi que les modalités d'application d'un programme de contrôle de la qualité pour les usines de transformation des produits marins.

Inspection des produits végétaux

En 1987-1988, la surveillance de l'innocuité et de la salubrité des produits, combinée à la surveillance de l'hygiène des établissements, a donné lieu à près de 14 000 rapports de travail, 2 100 procès-verbaux, 170 saisies et quatre confiscations. En outre, des avis régionaux ont été envoyés dans 535 cas d'irrégularités, 44 mises en demeure ont été expédiées et 17 poursuites recommandées pour des cas de falsification, d'insalubrité et d'autres infractions.

De plus, la Direction de l'inspection des produits végétaux a procédé à l'élimination de 6,5 tonnes de sirop d'érable, 88 tonnes de miel et 6 500 tonnes d'autres produits végétaux avariés ou contaminés.

Incluant les produits de transformation, plus de 2 000 prélèvements ont été réalisés cette année en vertu de la mise en marche d'un important programme de prélèvement basé sur l'évaluation des risques liés à la présence de résidus de pesticides dans les fruits et les légumes. Le nombre de déterminations différentes réalisées par les laboratoires est évalué à plus de 15 000.

Une surveillance particulière a été apportée à la contamination bactérienne des oeufs décoquillés utilisés en boulangerie et en pâtisserie. Des actions correctives ont aussi été entreprises dans la fabrication du tofu. La Direction a de plus effectué 736 contrôles routiers sur les transporteurs d'aliments.

Afin d'aider à la commercialisation des produits végétaux, la Direction a prélevé près de 200 échantillons pour rechercher la présence de mycotoxines dans 70 000 tonnes de blé du Québec destiné aux minoteries. L'authenticité et la salubrité du sirop d'érable ont été vérifiées dans 53 000 barils.

D'autre part, la Direction a traité 117 plaintes de consommateurs touchant divers produits.

Le personnel a aussi tenu des rencontres et des réunions de travail avec l'Union des producteurs agricoles, ses fédérations et des groupes de producteurs et d'industriels.

Lors des rencontres interprovinciales, les échanges ont entraîné des décisions en regard de l'innocuité des aliments et de leur commercialisation. À cet effet, la Direction a contribué à la mise sur pied d'un comité formé des responsables de l'inspection des produits végétaux aux niveaux provincial et fédéral.

Inspection des aliments à la consommation

Cette année, la Direction de l'inspection des aliments à la consommation avait la responsabilité directe d'environ 28 000 des 45 000 établissements de vente en détail et de consommation d'aliments de la province. Ses inspecteurs y ont effectué, en date du 31 janvier 1988, 35 500 visites.

Par suite de ces visites, 2 497 procès-verbaux ont été rédigés et 5 323 échantillons ont été prélevés. Les inspecteurs ont également confisqué environ 14 000 kg d'aliments en plus de procéder à la destruction volontaire de près de 40 000 kg de produits alimentaires impropres à la consommation humaine. Durant cette période, les inspecteurs ont enquêté dans 335 cas de toxi-infection alimentaire.

La Direction a également reçu 1 093 plaintes provenant, en grande majorité, des consommateurs. Toutes ces actions ont donné lieu à 834 mises en demeure et à 71 poursuites légales. De plus, le Ministère a contribué au financement des coûts d'inspection effectués par les municipalités, ce qui a représenté des déboursés de l'ordre de 5 099 856 $ en 1987-1988.

Laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires

Les laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires de Sainte-Foy et de Saint-Hyacinthe ont analysé ensemble plus de 600 000 échantillons d'aliments totalisant plus de 1 625 000 déterminations diverses regroupées dans environ 140 projets ou études spécifiques amorcés dans le cadre des activités des différentes directions concernées et selon les programmes offerts aux producteurs laitiers du Québec.

Le laboratoire de Sainte-Foy a de plus été associé à la coordination, au suivi et à l'élaboration d'un protocole visant le contrôle et l'éradication d'environ 150 épisodes d'intoxication alimentaire. Ce laboratoire a également analysé quelque 3 300 échantillons, nécessitant plus de 8 200 déterminations, pour le bénéfice d'autres directions du Ministère ou organismes gouvernementaux.

Dans le cadre du développement et de la rationalisation de leurs moyens, les laboratoires ont réalisé les actions suivantes:

— coordination des activités avec le gouvernement fédéral:

  — signature d'un protocole d'entente de cinq ans avec Agriculture Canada concernant l'analyse de la brucellose dans le lait à la production;

  — signature d'un protocole d'entente avec Agriculture Canada concernant l'échange d'informations scientifiques et techniques en regard des résidus retrouvés dans les aliments;

— implantation définitive d'un système de code à barres servant à l'identification des producteurs laitiers québécois dans le cadre du programme d'analyses du lait pour fins de paiement;

— transfert au Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires de Sainte-Foy du programme d'analyses du lait pour fins de paiement aux producteurs laitiers;

— création d'un poste à plein temps pour la coordination et le suivi des toxi-infections alimentaires;

— mise au point de 10 nouvelles techniques analytiques dont le dépistage de la tétracycline dans le miel, la recherche du *Lystéria monocytogenes* dans les produits laitiers et les viandes et le dépistage de l'hexazinone dans l'eau;

— mise en place d'un programme analytique visant l'évaluation de la qualité microbiologique et de la toxicité des mollusques;

— automatisation de méthodes analytiques pour augmenter l'efficacité et le rendement, dont la recherche de la pénicilline dans le lait à la production;

— planification d'un programme analytique d'envergure visant l'évaluation de la contamination par le cadmium des aliments produits dans le Nord-Ouest québécois.

Programme 7
Gestion du territoire agricole

Ce programme vise à conserver à l'agriculture les sols arables. Il comprend les éléments suivants:

1) Commission de protection du territoire agricole*;

2) Protection du territoire;

3) Contribution aux taxes foncières municipales et scolaires sur les fermes.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
7.2 Protection du territoire	1 702,8	1 688,0
7.3 Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes	26 485,9	26 485,7
Total	**28 438,7**	**28 173,7**
Effectifs du programme	**27**	

* Les activités de la Commission de protection du territoire agricole font l'objet d'un rapport séparé.

Élément 7.2
Protection du territoire

Mandat général

Le Service de protection du territoire agricole assiste, conseille et représente la direction du Ministère dans l'élaboration et l'application d'orientations, de politiques et de mesures concernant la protection et l'aménagement du territoire agricole. Le rôle-conseil du Service consiste à intervenir lors de la planification de projets afin de réduire l'impact de ces derniers sur le milieu agricole. Dans la même optique, le Service s'assure du respect des intérêts de l'agriculture dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ses autres responsabilités consistent notamment à représenter le Ministère au sein de comités interministériels, à coordonner l'application d'une entente M.A.P.A.Q.-M.E.R. sur le reboisement des terres.

Le Service de protection du territoire agricole a fourni un support technique important en vue de réaliser un des objectifs stratégiques du Ministère pour 1987-1990, à savoir le droit des exploitants agricoles à exercer leur profession. Plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu entre le Ministre et des homologues d'autres provinces canadiennes en vue de la préparation d'un projet de loi adapté à la situation québécoise.

Enfin, plusieurs dossiers spécifiques ont nécessité soit des réunions, soit des visites sur le terrain, ou les deux. Ils portaient sur le comité des terres organiques de Saint-Pie—Saint-Dominique, l'étude de la tourbière de Lanoraie, la géomatique et la valorisation agricole des boues de stations d'épuration.

Gestion des terres

Les principales réalisations du Service de la gestion des terres se présentent ainsi:

— 3 700 lettres patentes furent délivrées;

— en réponse à 566 demandes venant de l'extérieur, des informations concernant 2 540 lots furent transmises;

— 12 avis concernant des projets de lois ou de règlements ayant trait au domaine public furent produits;

— adoption et mise en application de la loi modifiant la Loi sur les terres publiques agricoles et autres modifications législatives;

— remise d'un rapport proposant une nouvelle politique et de nouvelles mesures concernant la vente et la location de terres publiques agricoles vacantes.

Élément 7.3
Contribution aux taxes municipales et scolaires sur les fermes

En vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère a remboursé 70 % du montant des taxes foncières municipales et scolaires aux exploitants occupant une ferme comprise dans une zone agricole.

En 1987-1988, 34 855 bénéficiaires ont reçu des remboursements totalisant 26 485 714 $.

Programme 8
Gestion interne et soutien

Le programme de gestion interne et de soutien vise à permettre l'élaboration d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles dans le but d'orienter l'action du Ministère et d'assurer la gestion rationnelle des ressources humaines et matérielles selon ses politiques.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
8.1 Direction	2 627,2	2 610,4
8.2 Soutien administratif et technique	25 721,9	25 368,8
Total	**28 349,1**	**27 979,2**
Effectifs du programme	**322**	

Élément 8.1
Direction

Cet élément a pour but de doter le Ministère d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles et d'orienter les actions du Ministère en accord avec les politiques en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Élément 8.2
Soutien administratif et technique

Mandat général

Cet élément de programme regroupe les unités de soutien administratif et financier dont la mission est d'offrir l'expertise et les services en matière de gestion des ressources du Ministère en vue d'accroître la performance de celui-ci, tout en tenant compte du cadre établi par le gouvernement et des orientations ministérielles.

Ressources financières

Les principales réalisations de la Direction des ressources financières ont consisté à:

— procéder à la refonte du plan de gestion financière dans le but d'accroître les pouvoirs des gestionnaires de façon à les responsabiliser davantage;

— implanter un mode de préparation budgétaire par activité pour fournir aux autorités du Ministère des outils d'évaluation leur permettant de faire des choix d'activités;

— élaborer une politique de commandites de certaines activités du Ministère;

— concevoir une politique portant sur les prévisions des recettes et revenus;

— proposer des tarifications de services dans un cadre rationnel;

— participer à la mise en opération du système S.I.N.P.A.C. (Système d'information sur les programmes agricoles et la clientèle);

— assurer les paiements des subventions aux producteurs et productrices agricoles.

Approvisionnements et services

À la Direction des approvisionnements et des services, le Service de la gestion des immeubles et des contrats a développé et mis en place un important programme quinquennal d'investissement (4 millions $) visant à la conservation des immeubles qui sont la propriété du Ministère. Il a poursuivi les actions entreprises afin de réaliser la privatisation des infrastructures de service dans le domaine des pêcheries. Il a aussi été le maître d'oeuvre pour la réalisation des plans et devis de trois projets: la construction d'un laboratoire de recherche à Deschambault, l'agrandissement des centres de service pour bateaux de pêche de Cap-aux-Meules et de Newport, et l'approvisionnement en eau salée de Cap-aux-Meules et de Havre-Aubert.

De plus, le Service a complété la réalisation de plusieurs projets importants tels que la réfection de la rampe de halage de Rivière-au-Tonnerre et la réfection, l'entretien et la réparation de bâtiments. Le Service a en outre supervisé de nombreux projets de réaménagement. Ajoutons qu'il gère 110 ententes de location avec la Société immobilière du Québec.

La Direction a créé le Service des services auxiliaires en juillet 1987. D'autre part, l'implantation et le développement du plan uniforme de

classement s'est poursuivi et la priorité a été donnée à la confection du calendrier de conservation des documents administratifs du Ministère ainsi qu'à l'implantation de mesures en vue de se conformer à la Loi sur la protection des non-fumeurs. Enfin, une politique de diffusion et de vente des publications a aussi été implantée et le Centre de documentation a complété ses efforts de comparaison avec les autres bibliothèques gouvernementales.

Vérification interne

À la Direction de la vérification interne, outre le travail de vérification habituel, l'accent a été mis sur l'encouragement à l'utilisation de l'informatique. Dans ce but, quatre mesures ont été prises, soit la mise en réseau et en télécommunication des équipements; l'acquisition d'un logiciel de vérification; la participation de la Direction au développement de systèmes; et enfin, le développement de programmes informatisés de vérification.

Coordination et évaluation de programmes

Le personnel de la Direction de la coordination et de l'évaluation de programmes a contribué à l'implantation d'une démarche de planification stratégique au Ministère. Cette démarche a conduit au projet agro-alimentaire qui est l'expression de sa mission et des 10 cibles stratégiques pour la période 1987-1988. Par la suite, un processus de planification ministérielle a été adopté. De plus, un guide, présentant de façon simple la planification stratégique du Ministère, a été préparé et diffusé auprès du personnel.

Par ailleurs, la Direction a coordonné l'élaboration d'un plan de rentabilisation de la production ovine au Québec.

Ressources humaines

Au nombre des réalisations de la Direction des ressources humaines, mentionnons tout d'abord l'implantation des nouvelles conventions collectives de travail par la formation des gestionnaires et les ajustements aux systèmes administratifs. La Direction a aussi dégagé des orientations triennales concernant le développement du personnel d'encadrement puis l'élaboration et la réalisation d'un plan de développement. Celui-ci s'est traduit particulièrement par la rencontre des cadres supérieurs en janvier 1987 et par la formation de gestionnaires sur la signification des attentes et l'évaluation du rendement.

La Direction a également élaboré puis diffusé une politique d'intégration au travail pour les nouveaux employés. De plus, trois rencontres d'accueil ministériel ont été organisées. Le personnel a aussi procédé à l'identification de mesures permettant de concrétiser le programme d'accès à l'emploi pour les femmes. On a également identifié les emplois professionnels de niveau de complexité supérieur.

Enfin, le plan de délégation en gestion des ressources humaines a été révisé en rapport avec l'application des conventions collectives de travail. La Direction a aussi préparé un cadre de référence et des ajustements de procédures pour confier aux responsables de direction le pouvoir d'évaluer les emplois occasionnels et d'y nommer les employés occasionnels dans leur direction.

Systèmes

À la Direction des systèmes, les principales réalisations ont porté sur l'implantation du Système d'information sur les programmes agricoles et la clientèle (S.I.N.P.A.C.) dans les 12 régions et les 76 bureaux de renseignements agricoles; sur la réalisation d'une étude de démarrage permettant d'identifier les 10 projets devant faire partie du plan directeur informatique; sur la préparation de deux politiques ministérielles portant notamment sur la sécurité informatique et sur la bureautique; sur la création du Comité directeur informatique ministériel; sur l'implantation du courrier électronique dans 103 endroits différents couvrant le secteur de la production et des affaires régionales ainsi que le secteur de la recherche; et enfin, sur la réalisation d'un premier logiciel agricole québécois portant sur les méthodes d'analyse de projets d'aménagement d'un cours d'eau.

Communications

Dans le cadre de ses activités écrites, la Direction des communications a maintenu la publication de sept périodiques rejoignant les clientèles francophones et anglophones des producteurs agricoles et des pêcheurs, en plus des horticulteurs et des employés du Ministère.

Au total, plus d'une centaine de dépliants de vulgarisation, de brochures et de volumes d'information ont été réalisés tout au long de l'année. Par ailleurs, la Direction a convoqué les journalistes à une trentaine de conférences de presse en plus d'émettre quelque 130 communiqués sur les sujets les plus divers.

Cette année, les efforts de la Direction ont particulièrement porté sur huit activités *multi-média* majeures. Il y eut la réforme des programmes agricoles au printemps 1987, une conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'agriculture en juillet, le 23e Congrès mondial des médecins-vétérinaires et le lancement du nouveau programme *Innovactions* en août, le Sommet de la francophonie en septembre, la visite de la reine Élisabeth II à l'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière en octobre, et enfin, les cérémonies entourant le lancement et le couronnement des lauréats des concours lancés par le Ministère.

En ce qui concerne les expositions, le Ministère a été présent à une soixantaine de foires, salons et autres événements promotionnels où l'excellence et le savoir-faire dans le domaine agro-alimentaire ont été largement mis en valeur dans des stands entièrement conçus et fabriqués par les spécialistes de la Direction. Signalons tout particulièrement les participations majeures à l'Exposition provinciale de Québec et au Salon international de l'agriculture et de l'alimentation de Montréal ainsi qu'un retour, après quelques années d'absence, à la Royal Agricultural Winter Fair de Toronto sous la forme d'une *Journée du Québec*.

Le Service de l'audio-visuel a pour sa part réalisé 13 productions en plus d'entreprendre la coproduction de *La Fourchette d'Or*, à Télévision Quatre Saisons, une série d'émissions quotidiennes de 30 minutes ayant débuté en janvier 1988.

Quant à la Division photographie, elle a assuré la couverture de quelque 90 événements agricoles ou para-agricoles, développé près de 217 films noir et blanc et imprimé 7 500 photographies dans son laboratoire. Plus de 250 autres travaux de laboratoire ont été effectués par cette division.

Enfin, mentionnons que plus de 730 demandes de documentation photographique sont parvenues à la photothèque tandis qu'elle répondait à 657 demandes de prêt de documents audio-visuels.

Programme 10
Développement des pêches commerciales

Ce programme vise à stimuler le développement de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture. Dans le cadre de ce programme, de nombreux services ainsi que de l'aide technique et financière sont offerts aux pêcheurs, aux aquiculteurs et aux transformateurs de produits halieutiques. De plus, des activités de recherche scientifique et technique sont menées afin d'augmenter et d'améliorer l'exploitation des ressources halieutiques. Enfin, différentes actions structurantes sont entreprises afin d'augmenter le rendement économique du secteur des pêches et de développer l'aquiculture.

Les activités du programme 10 sont dirigées par le Sous-ministériat des pêches maritimes qui assume également la coordination des activités des autres unités administratives du Ministère dans le secteur des pêches. Le Sous-ministériat voit aussi à la promotion des intérêts de l'industrie québécoise des pêches dans le domaine de la gestion et du partage des ressources halieutiques par le gouvernement fédéral et s'occupe des relations avec les autres ministères et organismes québécois intervenant dans le secteur des pêches.

Le Sous-ministériat des pêches maritimes est formé de trois directions: la Direction de la recherche scientifique et technique, la Direction des services administratifs et la Direction des services aux usagers.

Éléments de programme	Budget ('000 $)	Dépenses ('000 $)
10.1 Gestion des ressources, développement et administration	6 085,0	5 923,9
10.2 Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource	16 078,1	14 858,1(*)
Total	**22 163,1**	**20 782,0**
Effectifs du programme	**158**	

(*) Incluant des prêts totalisant 2 813,5 $

Élément 10.1
Gestion des ressources, développement et administration

Recherche scientifique et technique

La Direction de la recherche scientifique et technique contribue au développement et à la valorisation du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales du Québec en réalisant ou en faisant réaliser des projets de recherche et de développement. Les activités de cette Direction ont été révisées en 1987-1988. Ainsi, en aquiculture, elles sont maintenant axées sur l'évaluation du potentiel aquicole du territoire québécois, le développement de nouvelles productions aquicoles et l'amélioration des procédés d'élevage.

De même, en transformation des produits, elles concernent l'amélioration des procédés de transformation et la valorisation des produits. Enfin, elles concernent la consolidation et le développement des pêches intérieures et l'utilisation des espèces ou des composantes d'espèces marines peu ou pas exploitées.

Cette Direction exerce son mandat à partir de six stations de recherche situées à Gaspé, Grande-Rivière, Cap-aux-Meules, Québec, Sept-Iles et La Tabatière.

Sites aquicoles

Cette nouvelle activité à contrat a débuté en 1987-1988. Les résultats touchent principalement la structuration de l'activité à laquelle ont été assignés des objectifs d'identification des potentiels hydriques continentaux, des potentiels marins côtiers et des sources de chaleur industrielles et de leurs technologies d'utilisation. Un premier contrat a été accordé en 1987-1988 pour l'évaluation du potentiel hydrique de la Gaspésie.

Développement et consolidation de l'aquiculture

Les activités de recherche et de développement ont été poursuivies afin d'évaluer la faisabilité de l'élevage du pétoncle, de l'omble de fontaine en

mer et de la moule bleue dans de nouveaux territoires ainsi que la conservation prolongée du homard en vivier réfrigéré. Un nouveau projet a aussi été amorcé pour évaluer la faisabilité de l'élevage de l'écrevisse.

Il est à noter que les projets portant, d'une part, sur la faisabilité de l'élevage de la moule dans la baie des Chaleurs et, d'autre part, sur la conservation prolongée du homard et sur l'élevage de la truite de mer ont tous donné des résultats positifs.

Valorisation et rentabilisation de la transformation

Les activités réalisées concernent principalement la faisabilité technique de produire des filets de poisson de qualité garantie, celle de réaliser des produits marins plus élaborés, celle d'utiliser la technologie de l'ensilage comme voie de commercialisation des résidus de la transformation des poissons et, enfin, celle de produire, à partir de résidus de transformation, des appâts usinés utilisables pour la pêche au casier et à la palangre.

Actuellement, deux projets portant sur le développement de filets frais et l'ensilage des résidus ont permis d'accumuler des connaissances techniques suffisantes pour commencer des activités de transfert.

Pêche en eau douce

Des projets ont été poursuivis pour évaluer les stocks d'esturgeons et de perchaudes dans le couloir fluvial. D'autres projets visaient l'étude de la faisabilité d'une pêche à l'écrevisse dans le couloir et la faisabilité de développer des pêches à l'esturgeon ou au corégone dans certains réservoirs nordiques. Un projet a d'ailleurs été entrepris en milieu nordique avec la participation de Makivik, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et d'un promoteur inuit. Aucun projet de développement dans ce secteur n'a cependant obtenu de résultats dignes de mention.

Pêches marines

Les activités ont permis de réaliser des projets préliminaires sur la pêche et la transformation du crabe commun ainsi que sur la pêche du maquereau. L'activité réalisée sur le crabe commun a contribué à l'implantation d'une activité industrielle.

Services administratifs

La Direction des services administratifs fournit aux autres unités administratives du Sous-ministériat des pêches commerciales les services de soutien et de conseil en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'en communication et en documentation. Enfin, elle assure la liaison entre les unités administratives en territoire maritime et les services centraux du Ministère à Québec.

Durant l'année 1987-1988, le Service du personnel a été particulièrement impliqué dans le dossier de la privatisation de la gestion des équipements de la Direction des services aux usagers et dans celui de la réorganisation du Sous-ministériat.

La réalisation marquante du Service des communications fut sans contredit la publication d'une brochure de prestige sur l'industrie québécoise de la pêche. Le Service des communications s'est résolument engagé dans la voie d'un rapprochement entre le Sous-ministériat et sa clientèle extérieure. Dans cette optique, l'opération *Portes ouvertes*, tenue lors de la semaine des sciences, a connu un taux de participation remarquable.

Le Service des ressources matérielles s'est pour sa part impliqué dans la rationalisation de l'utilisation des véhicules automobiles ainsi que dans le suivi du processus de transfert au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche des ressources matérielles de la Direction de la protection. Quant au Service de gestion financière, il a notamment poursuivi ses activités en matière de traitement régionalisé des transactions. Pour le Service de la documentation, le dépôt du calendrier de conservation a été l'un des faits marquants de l'année.

La responsabilité de la banque de données informatisées du secteur des pêches et de tous les systèmes informatisés s'y rapportant a été transférée à la Direction des services aux usagers. La Direction des services administratifs a également cessé d'offrir un service de soutien et de conseil en matière de systèmes informatisés de gestion, d'où la disparition du Service de l'informatique.

Enfin, le Groupe d'analyse et de coordination de l'aquiculture et des pêches a poursuivi l'élaboration et la mise en place des instruments législatifs, réglementaires et administratifs nécessaires au nouveau programme d'aide à la construction de bâteaux de pêche de plus de 10,6 m. Il a continué son rôle de représentation auprès du gouvernement fédéral

en ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques.

Le groupe a coordonné la mise en place de la politique ministérielle en matière d'aquiculture, en particulier auprès de la Direction de la recherche scientifique et technique et de la Direction des services aux usagers. Il a continué son action de concertation auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche tant en ce qui concerne l'aquiculture, que la pêche commerciale en eaux douces et les lois et règlements régissant la commercialisation des espèces animales aquatiques.

Élément 10.2
Contribution à l'exploitation et à la transformation de la ressource

Service aux usagers

Essentiellement axée sur les services aux pêcheurs et aux usines de transformation, la Direction des services aux usagers administre les divers programmes de prêts et subventions du Ministère dans le secteur des pêches commerciales, fournit le support technique aux pêcheurs pour la construction et la réparation des bateaux de pêche et gère les installations d'appui mises à la disposition de l'industrie des pêches.

La Direction maintient des bureaux régionaux à Gaspé, Cap-aux-Meules (Iles-de-la-Madeleine), Sept-Iles, Blanc-Sablon, Québec et un bureau local à Kuujjuaq (Nouveau-Québec). Ses activités sont regroupées en trois services:

— le Service des prêts, subventions et permis administre, contrôle et coordonne les programmes de subventions aux pêcheurs et le programme de prêt pour la construction, l'achat et la réparation de bateaux et d'équipements de pêche commerciale. Le Service administre également un programme de subvention destiné aux entreprises aquicoles du Québec;

— le Service d'aide technique aux pêcheurs fait des inspections de bateaux de pêche et fournit les conseils avant, durant et après la construction ou la réparation des bateaux et équipements de pêche commerciale. Des conseils sont prodigués aux propriétaires quant à l'entretien, à la réparation et à l'exploitation de leurs bateaux de pêche et un soin particulier est apporté lors de la mise en hivernement et de l'inspection des bateaux sur lesquels le Ministère détient une hypothèque ou une garantie de prêt;

— le Service de la gestion des équipements gère les installations d'appui mises à la disposition de l'industrie par le Ministère. Ces installations sont les entrepôts frigorifiques et les fabriques à glace, les parcs industriels de pêche, les cales de halage et les centres de services pour bateaux de pêche.

Prêts, subventions et permis

L'ensemble des stimulants financiers versés en 1987-1988 atteint 6 799 300 $.

Le programme d'aide financière à la construction de bateaux de pêche de 10,6 m et plus a nécessité des déboursés de 1 624 900 $ sous forme de subventions. Huit constructions mises en chantier en 1986-1987 ont été terminées en 1987-1988. Quarante nouveaux projets de construction ont été acceptés en 1987-1988 et représentent des subventions de 2 866 000 $ sous forme de rabais dégressifs d'intérêts et 13 437 000 $ sous forme de prise en charge d'intérêt.

Cette prise en charge d'intérêt découle de la décision du Conseil des ministres qui autorisait le transfert du portefeuille des prêts du Ministère aux institutions financières privées. Un règlement sur les garanties de prêts a été adopté le 14 octobre 1987 et dorénavant, le financement des bateaux de pêche se fera en partie par les institutions financières.

Les garanties de prêts consenties pour les 40 nouveaux projets sont de 22,4 millions $. Cinquante-deux prêts ou garanties de prêts totalisant 2 491 000 $ ont été consentis pour l'achat de bateaux usagés, les réparations, l'achat d'équipements de pêche, le refinancement et la consolidation de dettes.

Le programme d'aide financière pour la construction de bateaux de 6,0 à 10,6 m a permis d'aider 250 bénéficiaires avec des déboursés de 504 500 $ relatifs à la construction de bateaux, l'achat d'équipements de pêche et l'acquisition de moteurs marins.

Quant au programme d'assurance de bateaux de pêche, il a rejoint une clientèle de 396 pêcheurs pour des déboursés de 134 831 $.

Au cours de 1987-1988, le Ministère a poursuivi la réforme complète de l'aide à la construction de bateaux de plus de 10,6 m. En bref, la subvention de 35 % du coût de construction d'un bateau a été

remplacée par une prise en charge dégressive des intérêts supportés par le pêcheur.

Le programme de développement de la production aquicole destinée à la consommation, entré en vigueur en 1987-1988, a permis à 19 bénéficiaires d'obtenir une aide financière totalisant 274 288 $ pour le démarrage de nouvelles entreprises ou pour l'amélioration du fonds de roulement d'entreprises existantes.

La Direction des services aux usagers a également obtenu le mandat d'appliquer la Loi sur la transformation des produits marins promulguée en juin 1987.

Aide technique aux pêcheurs

Les principales actions du Service d'aide technique aux pêcheurs ont porté sur la surveillance des constructions de bateaux de pêche. Les techniciens du Service ont procédé à l'évaluation de plusieurs bateaux usagés dans le but de consentir des prêts aux pêcheurs. Ils ont également prodigué des conseils aux pêcheurs quant à l'entretien et à la réparation de leurs bateaux de pêche. Le Service a également révisé la méthode d'évaluation des bateaux de pêche.

Gestion des équipements

Le Service de la gestion des équipements a assuré le fonctionnement des installations suivantes en 1987-1988: les centres de services de Blanc-Sablon, Newport et des Iles-de-la-Madeleine; les cales de halage de Gaspé (Sandy Beach), Rivière-au-Renard et de Rivière-au-Tonnerre; la fabrique à glace de Gaspé (Sandy Beach) et, enfin, l'entrepôt frigorifique de Blanc-Sablon.

Le processus de privatisation des installations d'appui s'est amorcé au cours du présent exercice. Le centre de services de Cap-aux-Meules et la cale de halage de Rivière-au-Tonnerre sont en voie de privatisation et il est prévu qu'une entente sera conclue sous peu.

Enfin, des études préliminaires sont en cours pour la réalisation de projets de construction d'infrastructures tels que l'agrandissement du centre de services de Newport (60 000 $), la construction d'un centre de services à La Tabatière (227 000 $), l'approvisionnement en eau salée de Havre-Aubert (15 000 $) et finalement, l'agrandissement du centre de services de Cap-aux-Meules (30 000 $).

Principaux programmes d'aide financière

	Nombre de bénéficiaires	Montant ('000 $)
Recherche scientifique et technique		
Subventions de recherche	19	361,7
Services aux usagers		
Aide à la construction de bateaux de pêche de 6 à 10,6 m	54	248,6
Achat d'accessoires et de moteurs marins	104	175,0
Achat d'équipements de pêche	93	81,0
Aide à la construction de bateaux de pêche de plus de 10,6 m	13	1 624,9
Développement de la pêche au Québec nordique	1	5,9
Assurance des bateaux de pêche	396	134,8
Crédit maritime	33	65,4
Subventions à des associations	5	95,4
Développement de la production piscicole et aquiculture	19	274,3
Aide à la mise en conserve du maquereau	1	22,0
Total	**738**	**3 089,0**

Partie III
Lois administrées

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les abeilles (c. A-1)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Loi favorisant l'aménagement et la modernisation d'usines laitières régionales (c. A-19)

Loi sur les cercles agricoles (c. C-9)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)

Code municipal (c. C-27.1, article 717)

Loi sur le commerce du pain (c. C-32)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (c. C-37.2, articles 153.2 et 153.6)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, a. 66)

Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes (c. C-76)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur les entrepôts frigorifiques pour le poisson et la boitte (c. E-12)

Loi sur la fiscalité municipale (articles 1, 2, 3, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 55, 56, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 203, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 220.1 et 259) (c. F-2.1)

Loi sur le mérite agricole (c. M-10)

Loi sur le mérite de la restauration (c. M-10.1)

Loi sur le mérite du pêcheur (c. M-10.2)

Loi sur les mines (article 134) (c. M-13)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (c. P-29)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'agriculture (c. S-25)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les sociétés de fabrication de beurre et de fromage (c. S-29)

Loi sur les syndicats d'élevage (c. S-39)

Loi sur les terres agricoles du domaine public (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine public (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Québec (1929, c. 95, articles 336 e. et 336 i.)

Charte de la ville de Sherbrooke (1974, c. 101, articles 8 c. et 8 g.)

Charte de la ville de Trois-Rivières (1915, c. 90, articles 41 c. et 41 g.)

Lois administrées par l'Office du crédit agricole du Québec

Loi favorisant l'amélioration des fermes (c. A-18)

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur le crédit agricole (c. C-75)

Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (c. C-75.1)

Loi favorisant le crédit à la production agricole (c. C-77)

Loi sur le crédit aquacole (c. C-77.1)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (c. C-79)

Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (c. E-12.1)

Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (c. M-36)

Loi sur le prêt agricole (c. P-20)

Loi administrée par la Commission des courses de chevaux du Québec

Loi sur les courses de chevaux (1987, c. 103)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Loi sur la protection du territoire agricole (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60)

Lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles

Loi sur les grains (c. G-1.1)

Loi sur la mise en marché des produits agricoles (c. M-35)

Loi sur le prix du bois à pâte vendu par des agriculteurs (c. P-25, article 3)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30)

Loi administrée par la Société du Parc des expositions agro-alimentaires

Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires (c. S-14.2)

Loi administrée par la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (S.O.Q.U.I.A.)

Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (c. S-21)

Annexe

Liste des directions régionales du M.A.P.A.Q.

Région 1
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—
Iles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault
Rimouski, cté de Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3615

Région 2
Québec
8032, avenue des Églises
Charny, cté de Lévis (Québec)
G6X 1Y7
Tél.: (418) 832-2977

Région 3
Beauce
Édifice Verdier
1115, avenue du Palais
C.P. 459
Saint-Joseph, cté de Beauce (Québec)
G0S 2V0
Tél.: (418) 397-6825

Région 4
Bois-Francs
460, boul. Louis-Fréchette
C.P. 1090
Nicolet, cté de Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél.: (819) 293-8501

Région 5
Estrie
4260, boul. Bourque
Rock Forest, cté de Sherbrooke (Québec)
J1N 1E6
Tél.: (819) 563-3383

Région 6
Richelieu—Saint-Hyacinthe
3230, rue Sicotte
C.P. 40
Saint-Hyacinthe, cté de Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7B2
Tél.: (514) 773-3924

Région 7
Sud-Ouest de Montréal
214, rue Principale
Châteauguay, cté de Châteauguay (Québec)
J6J 3H2
Tél.: (514) 692-8288

Région 8
Outaouais
390, rue Principale
Buckingham, cté de Papineau (Québec)
J8L 2G7
Tél.: (819) 986-8541

Région 9
Abitibi-Témiscamingue
180, boul. Rideau
Local 320
Noranda, cté de Témiscamingue (Québec)
J9X 1N9
Tél.: (819) 764-3287

Région 10
Nord de Montréal
867, boul. L'Ange-Gardien
C.P. 1040
L'Assomption, cté de L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
Tél.: (514) 589-5781

Région 11
Mauricie
91, boul. Saint-Louis
Cap-de-la-Madeleine, cté de Champlain (Québec)
G8T 1E5
Tél.: (819) 375-4761

Région 12
Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord
801, chemin Pont-de-Taché Nord
Alma, cté de Lac-Saint-Jean (Québec)
G8B 5W2
Tél.: (418) 662-6486

Liste des bureaux régionaux des pêches

Gaspésie
96, Montée Sandy Beach
C.P. 1070
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél.: (418) 368-2642

Côte-Nord
818, boul. Laure
Sept-Iles (Québec)
G4R 1X8
Tél.: (418) 962-5521

C.P. 219
Blanc-Sablon (Québec)
G0G 1W0
Tél.: (418) 461-2221

Îles-de-la-Madeleine
C.P. 338
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
Tél.: (418) 986-2098

Québec
1665, boul. Hamel Ouest
Édifice no 2, 1er étage
Québec (Québec)
G1N 3Y7
Tél.: (418) 643-5440

Québec Nordique
C.P. 189
Kuujjuaq (Québec)
J0M 1C0
Tél.: (819) 964-2597